



VILLE DE NICE

PREFECTURE

Acte exécutoire au 20 décembre 2024

006-210600888-20241218-87622-DE

Rapport de présentation du budget primitif 2025



VILLE DE NICE

**RAPPORT DE PRESENTATION
DU BUDGET PRIMITIF 2025**



Sommaire :

Introduction.....	3
I. La participation de la Ville à l'effort national de redressement des comptes publics	7
II. La section de fonctionnement	8
2.1. Les recettes de fonctionnement	8
2.2. Les dépenses de fonctionnement	15
III. La section d'investissement	19
3.1. Les recettes d'investissement	19
3.2. Les dépenses d'investissement.....	20
3.3. La gestion des emprunts	27
IV. Les politiques publiques.....	32
4.1. Aménagement des territoires, habitat et environnement	32
4.2. Sécurité	37
4.3. Enseignement	39
4.4. Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	42
4.5. Santé et action sociale	50
4.6. Action économique et le développement touristique.....	53
V. Les budgets annexes	55
5.1. Le budget annexe de la régie autonome de l'Opéra	55
5.2. Le budget annexe de la régie Palais des Expos et Nikaïa	56
5.3. Le budget annexe de régie pour l'exploitation de la fourrière automobile de la Ville de Nice.....	56



Introduction

Le budget primitif 2025 de la Ville de Nice est le reflet d'une gestion financière exemplaire, alliant responsabilité budgétaire, investissements ambitieux et engagement pour la sécurité, le pouvoir d'achat et la cohésion sociale.

Ce budget, qui s'inscrit dans le droit fil d'une exécution budgétaire 2024 particulièrement saine, maintient des indicateurs financiers solides lui permettant de répondre aux exigences fixées par le Gouvernement en matière de contribution à l'effort de redressement des finances publiques de la Nation.

1. Un contexte économique et financier national et international marqué par des incertitudes persistantes

L'année 2025 s'inscrit dans un environnement économique mondial encore marqué par les conséquences des crises successives : pandémie, tensions géopolitiques exacerbées et instabilité énergétique.

Avec une croissance mondiale attendue à 3,3 %, la reprise demeure fragile, notamment en raison d'une inflation persistante qui contraint les banques centrales à maintenir des politiques monétaires relativement restrictives.

En France, les déséquilibres budgétaires nationaux se traduisent par un déficit public estimé à 6,1 % du PIB, bien au-delà des objectifs initiaux. La Ville de Nice fait partie des 417 plus grandes collectivités appelées par le Gouvernement à participer au redressement des comptes publics de la Nation.

Dans ce contexte, **la Ville de Nice se distingue par une gestion financière exemplaire**. Elle parvient à maintenir un équilibre budgétaire remarquable, témoignant de sa rigueur de gestion et de sa capacité à protéger les grands équilibres financiers, tout en investissant dans des projets structurants et en garantissant une **haute qualité des services à la population**.

2. Une gestion budgétaire exemplaire au service des Niçois

Le budget primitif 2025 illustre la continuité d'une gestion financière responsable et stratégique. Il repose sur une politique de discipline budgétaire qui se traduit par **des taux d'imposition parmi les plus bas des grandes villes françaises et une capacité de désendettement en forte amélioration**.

L'épargne brute, clé de l'autofinancement des investissements, en dépit des efforts demandés par le Gouvernement (19 millions d'euros), est maintenue à un niveau élevé, du même ordre que celui de 2024.



Cette performance budgétaire garantit à la Ville une capacité de désendettement maîtrisée, proche de 8 années, tout en soutenant une politique d'investissement ambitieuse.

Par ailleurs, la Ville de Nice a opté pour le **maintien de toutes les actions visant à garantir un tarif le plus bas possible** pour l'accès à ses différents services publics, ce qui permet de préserver le pouvoir d'achat des ménages niçois dans un contexte d'inflation persistante.

3. Des priorités stratégiques tournées vers la sécurité et la qualité de vie au quotidien

La **sécurité** constitue un axe majeur de ce budget. Elle se traduit par des actions concrètes et ambitieuses, comme le renforcement des effectifs de la police municipale, la modernisation de leurs équipements, la poursuite du déploiement de la vidéoprotection et l'accroissement du réseau de bornes d'appel d'urgence. L'Hôtel des Polices mutualisé sur le site de l'ancien hôpital Saint-Roch, projet emblématique réalisé en co-maîtrise d'ouvrage avec l'Etat, sera achevé et complété par la livraison d'un Centre d'hypervision unique en France.

Les **actions de proximité** seront intensifiées. En plus d'améliorer le cadre de vie par le verdissement de la ville et l'entretien des espaces publics, la Ville de Nice soutiendra les projets de quartier grâce à une enveloppe financière dédiée. Par ailleurs, le fonctionnement des conseils de territoires sera renforcé et la collectivité mettra en place de nouveaux outils au service de la démocratie participative. A ces actions s'ajoute un riche programme événementiel de proximité pour accompagner ces initiatives.

En parallèle, la **préservation du pouvoir d'achat des Niçois** est une priorité affirmée. La Ville maintient des tarifs particulièrement attractifs pour les services publics, notamment dans les domaines scolaire, culturel et sportif.

Ces mesures sont complétées par des aides directes aux familles, avec notamment la fourniture d'un trousseau de rentrée pour les élèves des écoles élémentaires, des politiques tarifaires adaptées pour les seniors, mais aussi les ménages modestes et des dispositifs innovants favorisant l'accès aux services essentiels.

Cette politique sociale s'inscrit dans une dynamique globale visant à préserver la qualité de vie des habitants malgré les pressions économiques actuelles.

La **santé publique et la cohésion sociale** occupent également une place centrale dans les priorités de la Ville. La rénovation et la création de maisons de santé, notamment au sein des quartiers Pasteur et Nice-centre orientée sur le dépistage, permettront de garantir un accès équitable aux soins pour tous les habitants, tandis que les efforts soutenus dans les domaines



de la petite enfance et des équipements sociaux renforcent les liens intergénérationnels, à l'image des restaurants solidaires qui se déploient dans divers quartiers, tel que le Ray avec « la Maïounetta ».

Ces actions traduisent l'engagement de la Ville à répondre aux besoins des populations les plus vulnérables tout en consolidant le tissu social niçois. Le soutien municipal à l'action de son Centre communal d'action sociale est également confirmé avec une hausse de la subvention d'équilibre pour soutenir son action au service des plus fragiles.

Des projets structurants illustrent également l'ambition de la Ville de Nice d'œuvrer au service de la qualité de vie. C'est le cas avec le déploiement du Plan Madeleine qui vise à végétaliser et requalifier ce secteur clé de la ville, tout en apportant une amélioration significative du cadre de vie des habitants via une approche complète (sécurité, proximité, stationnement, commerce, espaces verts, notamment).

4. Une politique d'investissement ambitieuse et structurante tournée vers l'avenir

En 2025, la Ville de Nice poursuit son engagement en faveur d'investissements massifs, avec **un budget d'équipement qui dépasse 124 millions d'euros, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2024.**

Cette politique d'investissement ambitieuse s'articule autour de plusieurs axes stratégiques, notamment :

- la **transition écologique**, avec le prolongement de la Promenade du Paillon, le plan « 1 arbre - 1 habitant », le verdissement des crèches et des cours d'écoles, l'extension du jardin Saint-Jean d'Angély ainsi que des aménagements paysagers majeurs pour le grand parc paysager de la plaine du Var ;
- l'**éducation** bénéficie également d'une attention particulière, avec la rénovation thermique des écoles, le développement du plan numérique et l'extension et la restructuration de plusieurs groupes scolaires (Crémat, Saint-Isidore, Aimé Césaire, Ray Gorbella), la construction d'un nouveau restaurant scolaire pour les Magnolias ainsi que les travaux de livraison du groupe scolaire CML et d'études pour le groupe scolaire Nice Méridia ;
- le **rayonnement culturel** est renforcé par des projets tels que la restructuration de la bibliothèque Louis Nucéra et la modernisation des musées (MAMAC, Museum d'histoire naturelle) ;
- les **équipements sportifs** structurants seront aussi modernisés, en complément des opérations d'entretien et de rénovation des équipements de quartier. A ce titre, le **plan piscines** se déploiera avec la fin des travaux de la piscine Saint-François, des travaux de structure pour la piscine du Piol, la création d'un second bassin pour la piscine Camille



Muffat et les études pour la création d'un bassin pour la piscine Saint-Roch et la requalification complète du complexe Jean Bouin. Ce site est en effet appelé à évoluer à la suite de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver dans les Alpes françaises, avec la création à Nice, sous la maîtrise d'ouvrage de la SOLIDEO en cours de constitution, d'une patinoire. Enfin, les infrastructures sportives et les équipements dédiés à la jeunesse sont rénovés et étendus pour répondre aux attentes des habitants et encourager les pratiques sportives de proximité.

5. Une situation financière saine qui permet à la Ville de Nice de faire face à la crise nationale des finances publiques sans dégrader la qualité des services aux habitants et l'effort d'investissement

La gestion rigoureuse des finances de la Ville de Nice permet d'afficher des indicateurs financiers particulièrement solides pour 2025.

Alors que le projet de loi de finances élaboré par le gouvernement prive la Ville de près de 19 millions d'euros de ressources de fonctionnement, l'épargne brute atteint 62 millions d'euros traduisant la capacité de la municipalité à autofinancer ses investissements.

La capacité de désendettement sera maintenue à un niveau compris entre 8 et 9 années, un ratio particulièrement performant qui témoigne de la maîtrise de l'endettement municipal.

Par ailleurs, l'encours de la dette budgété au 31 décembre 2025 à 556 millions d'euros va rester à un niveau très proche de celui des deux années précédentes, démontrant une gestion active et prudente des emprunts.

Enfin, les taux d'imposition, parmi les plus faibles des grandes villes françaises, demeurent inchangés, reflétant une volonté de préserver le pouvoir d'achat des habitants, tout en proposant une politique tarifaire particulièrement accessible.

Ces résultats traduisent une gestion exemplaire, alliant discipline budgétaire et ambition politique. Le budget primitif 2025 s'inscrit dans une trajectoire financière solide, permettant à la Ville de Nice de relever les défis présents tout en préparant l'avenir avec sérénité et ambition.



I. La participation de la Ville à l'effort national de redressement des comptes publics

Le budget 2025 intègre la quote-part de la Ville de Nice à l'effort national de redressement des comptes publics chiffré à 18,7 millions d'euros.

Les prévisions tiennent compte des mesures prévues dans les projets de loi de finances pour 2025 et de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 :

- **Instauration d'un fonds de réserve au profit des collectivités territoriales.** La Ville anticipe un prélèvement de 11,7 millions d'euros en 2025. Celle-ci étant contributrice au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, elle ne pourra pas bénéficier d'un reversement ultérieur des sommes mises en réserve.
- **Ecrêtement de la dotation forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF)** de 0,7 million d'euros. Alors que l'enveloppe nationale de la DGF est figée en valeur, la dotation forfaitaire de la Ville sera écrêtée pour financer l'augmentation des dotations consacrées à la péréquation « verticale ».
- **Diminution de la dotation nationale de péréquation** résultant de la montée en charge progressive des indicateurs financiers réformés. Par rapport à 2024, la dotation versée à la Ville devrait diminuer de 0,3 million d'euros en 2025.
- **Suppression du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sur les dépenses de fonctionnement.** En 2024, ce concours représentait 0,5 million d'euros.
- **Diminution du taux du FCTVA sur les dépenses d'investissement**, qui passerait de 16,404 à 14,85%, entraînant une diminution de 0,9 million d'euros du remboursement servi à la Ville.
- **Hausse de cinq points¹ du taux de cotisation « employeur » à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).** Cela représente 4 millions d'euros de cotisations sociales supplémentaires pour la Ville et 0,6 million d'euros pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), également supportés par la Ville car répercutés sur la subvention d'équilibre.

¹ La hausse n'est que de quatre points en 2025. Toutefois, il convient d'ajouter la hausse d'un point mise en œuvre en 2024 compensée pour cette seule année par une diminution d'un point du taux de cotisation « maladie ».



II. La section de fonctionnement

2.1. Les recettes de fonctionnement

Au budget primitif, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 661,1 millions d'euros et se répartissent comme suit :

Poste (en millions d'euros)	BP 2025	Ventilation
013 - Atténuations de charges	2,9	<1%
70 - Produits des services et du domaine	57,5	9%
73/731 - Impôts et taxes	478	72%
74 - Dotations, subventions et participations	106,9	16%
75 - Autres produits de gestion courante	15	2%
76 - Produits financiers	0,8	<1%
77 - Produits spécifiques	0,1	<1%
Total	661,1	100%

2.1.1. Les impôts et taxes

Ils sont estimés à 478 millions d'euros et représentent 72% des recettes de la Ville.

Poste (en millions d'euros)	BP 2025	Ventilation
Taxe foncière sur les propriétés bâties	267,8	56%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	33,2	7%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires – part majorée	16,8	4%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,5	<1%
Rôles supplémentaires	1	<1%
Coefficient correcteur	79,6	17%
Droits de mutation à titre onéreux	36	8%
Taxe intérieure sur la consommation d'électricité	8,5	2%
Prélèvement sur le produit brut des jeux dans les casinos	6,3	1%
Taxe locale sur la publicité extérieure	1,5	<1%
Droits de place	1,1	<1%
Impôt sur les cercles et maisons de jeux	0,2	<1%
Taxe sur les pylônes électriques	0,2	<1%
Attribution de compensation	22,3	5%
Dotations de solidarité métropolitaine	3	1%
Total	478	100%



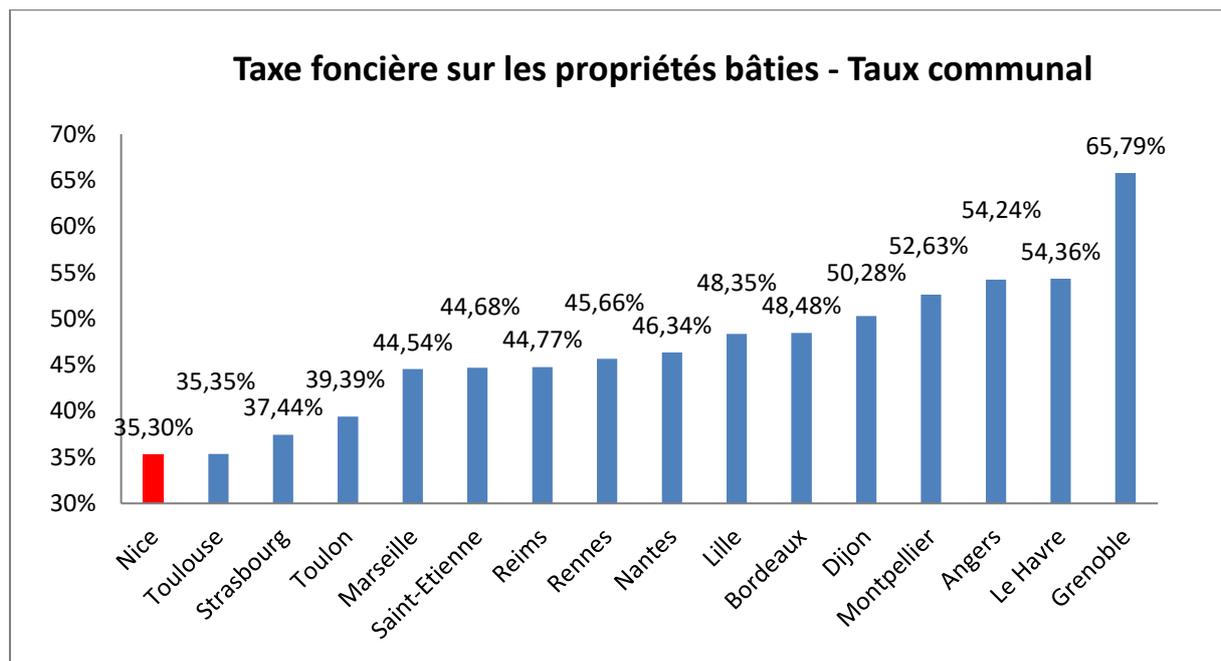
Les impôts directs locaux :

Ils s'établissent à 398,9 millions d'euros dont 79,6 millions d'euros de « coefficient correcteur » versé pour neutraliser les réallocations de ressources intervenues pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et 1 million d'euros de rôles supplémentaires.

Lors de la séance consacrée à l'examen des orientations budgétaires, le Conseil municipal a reconduit pour 2025 les taux de fiscalité en vigueur en 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,30% ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 25,15% ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,48%.

En 2025, la Ville de Nice continuera d'appliquer un taux de taxe foncière parmi les plus faibles des grandes villes de France².



Les autres impôts et taxes :

Les droits de mutation à titre onéreux sont estimés à 36 millions d'euros, compte-tenu de la baisse des taux d'intérêts et de la reprise du marché de l'immobilier. Pour mémoire, ils s'élevaient à 40,9 millions d'euros en 2022 avant de chuter fortement sous l'effet du renchérissement du coût du crédit : ils sont projetés à 31 millions d'euros en 2024.

² Villes de plus de 150.000 habitants, hors Paris et Lyon dont l'organisation administrative et les compétences sont différentes.



La part communale de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité et le prélèvement sur le produit brut des jeux dans les casinos sont évalués à 8,5 et 6,3 millions d'euros.

Les autres postes comprennent pour l'essentiel la taxe locale sur la publicité extérieure et les droits de place estimés respectivement à 1,5 et 1,1 millions d'euros.

Les versements de la Métropole Nice Côte d'Azur :

Ils s'élèvent à 25,3 millions d'euros :

- 22,3 millions d'euros d'attribution de compensation qui vient neutraliser les transferts de ressources et de charges au niveau intercommunal ;
- 3 millions d'euros de dotation de solidarité métropolitaine.

2.1.2. Les concours financiers de l'Etat

Ils sont évalués à 80,1 millions d'euros en 2025 correspondant à une diminution en valeur par rapport à 2024, année où ils se sont établis à 81,5 millions d'euros.

Poste (en millions d'euros)	BP 2025	Ventilation
DGF - Dotation forfaitaire	67,9	85%
DGF - Dotation nationale de péréquation	2,9	4%
Allocations compensatrices de fiscalité	5,2	6%
Dotation globale de décentralisation	3,6	4%
Autres concours financiers	0,5	1%
Total	80,1	100%

La dotation globale de fonctionnement :

Elle est estimée à 70,8 millions d'euros et comporte deux composantes :

- La dotation forfaitaire est évaluée à 67,9 millions d'euros.
Elle devrait subir un écrêtement de 0,7 millions d'euros destiné à financer « en interne » la progression d'autres composantes des dotations communales, en particulier celles consacrées à la péréquation ;
- La dotation nationale de péréquation est estimée à 2,9 millions d'euros contre 3,2 millions d'euros en 2024, la baisse étant liée à la montée en charge des indicateurs financiers issus des réformes fiscales de 2020 et 2021.



Les autres concours :

La Ville de Nice perçoit des allocations compensatrices de fiscalité dont l'objet est de compenser des pertes de ressources fiscales résultant de décisions prises par l'Etat. En 2025, elles s'élèveront à 5,2 millions d'euros dont 3,9 millions d'euros au titre de la division par deux de la base imposable des établissements industriels.

La dotation globale de décentralisation finance les services hygiène et santé transférés par l'Etat. Son montant est figé à 3,6 millions d'euros.

Le budget 2025 tient compte de la suppression de la « part fonctionnement » du FCTVA prévue dans le projet de loi de finances. Le remboursement s'élevait à 0,5 million d'euros en 2024.

Enfin, il est prévu 0,5 million d'euros au titre des dotations de recensement et titres sécurisés.

2.1.3. Les produits des services et du domaine

Ils sont évalués à 57,5 millions d'euros au budget primitif 2025 :

Poste (en millions d'euros)	BP 2025	Ventilation
Stationnement sur voirie	13,1	23%
Redevance d'occupation du domaine public	9,3	16%
Administration funéraire	1,3	2%
Produits du domaine	23,6	41%
Restauration scolaire	9,1	16%
Garderies et accueils loisirs	6,1	11%
Petite enfance	5,2	9%
Actions et équipements sportifs	2,7	5%
Actions et équipements culturels	2,6	5%
Carnaval	2,3	4%
<i>Nice Jazz Fest</i>	1,5	3%
Animation et séniors	1,4	2%
Parc Phoenix	0,9	2%
Autres produits de tarification	0,4	1%
Produits des services	32,2	56%
Remboursements de moyens	0,5	1%
Produits de ventes	0,3	1%
Autres produits divers	0,9	2%
Produits accessoires	1,7	3%
Total	57,5	100%



La Ville poursuit une politique favorable au pouvoir d'achat des ménages et n'a pas prévu d'augmenter les tarifs du quotidien :

- La politique familiale :
 - Dans les structures municipales, application du barème national des participations familiales de la Caisse d'Allocations Familiales, proportionnel aux ressources et tenant compte de la composition familiale ;
 - Fourniture par les établissements des couches, du lait infantile et des repas ;
 - Accès gratuits aux équipements de petite enfance tels que les ludothèques, les relais et les lieux d'accueil enfants-parents ;
 - Attribution d'une allocation compensatrice pouvant aller jusqu'à 200 euros par mois aux familles en attente d'une place de crèche domiciliées à Nice et dont les revenus annuels sont inférieurs à 50 000 euros.

- La restauration scolaire :

Alors qu'un repas coûte 12,21 euros à la collectivité, les familles payent les tarifs suivants :

 - 80 centimes en maternelle et 1 euro en élémentaire lorsque le quotient familial du foyer est inférieur ou égal à 350 euros ;
 - Pour les ménages dont le quotient familial est compris entre 350 et 700, les tarifs sont de 1,73 euros en maternelle et 2,30 euros pour les élémentaires ;
 - Pour les autres familles, les tarifs sont limités à 3 euros pour les maternelles et 3,30 euros pour les élémentaires.

- La rentrée scolaire pour les écoliers :
 - Le budget 2025 prévoit la fourniture aux élèves des écoles élémentaires d'un trousseau de rentrée scolaire composé des fournitures traditionnellement demandées par les enseignants ;

- Stationnement sur voirie :
 - Gratuité de 30 minutes en semaine et d'une heure le samedi pour favoriser les rotations bénéficiant aux commerces de proximité ;
 - Gratuité du stationnement les jours de grève des transports en commun ;
 - Gratuité du stationnement pour les véhicules propres ;
 - Gratuité pour les personnes à mobilité réduite ;
 - Des tarifs résidents attractifs avec diverses formules de durées proposées pour s'adapter au plus près du besoin ;
 - Des tarifs de stationnement globalement moins chers que ceux observés à Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, Lille, Bordeaux, Strasbourg, Nantes, Rennes ou Montpellier ;



- La culture :
 - Gratuité dans les musées pour tous les résidents métropolitains ;
 - Gratuité pour les moins de 18 ans, les étudiants, les personnes handicapées et leurs accompagnateurs, les demandeurs d'emploi ou bénéficiaires des minimas sociaux ;
 - Inscription aux bibliothèques et prêts de livres gratuits ;
 - Tarification particulièrement accessible de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques et du Conservatoire National à Rayonnement Régional ;

- Le sport :
 - Tarifs accessibles pour l'accès aux piscines ;
 - Accès libres à nombre d'équipements et plateaux sportifs ;
 - Attribution de Coupons sport (*via* un portail dématérialisé) de 20 euros pour les jeunes Niçois de 6 à 18 ans licenciés dans un club sportif de la Ville, montant porté à 40 euros pour les bénéficiaires de l'allocation rentrée scolaire et/ou de l'allocation d'éducation enfant handicapé ;

- Les centres AnimaNice :

Les 18 centres du réseau proposent un très large panel d'activités pour tous les âges, avec :

 - Des tarifs favorables aux familles avec réduction de 50% pour les moins de 25 ans et étudiants, portée à 60% à partir du deuxième enfant ;
 - Des tarifs réduits pour les séniors et personnes en situation de handicap ;
 - Des stages pour les enfants sur les vacances scolaires à des tarifs très bas ;
 - Des thés dansants accessibles gratuitement sur présentation de la carte Pass Sénior Plus ;

- Les Seniors :
 - Carte Métropole Nice Côte d'Azur Séniors Plus gratuite, fournie sur demande aux personnes de plus de 55 ans résidentes de la Métropole, permettant de bénéficier de tarifs avantageux auprès d'un réseau de partenaires (bien-être, bien-vivre, culture, loisirs, formation et information) ainsi que l'accès gratuit à des spectacles, bals, karaoke, quiz et *afterwork* ;
 - Pass 55+, gratuite pour les bénévoles et séniors non imposables, donnant accès aux Maisons des Séniors ainsi qu'aux nombreuses activités et manifestations qui y sont proposées ;
 - Dispositif « Tous au cinéma » permettant aux plus de 55 ans d'avoir accès à des films récents dans deux grands cinémas de la Ville moyennant un tarif réduit de 4 euros ;
 - Des concerts de musiques actuelles, spectacles ou manifestations séniors à 10 euros en plein tarif, 7 euros pour les moins de 25 ans, 3 euros pour les adultes et enfants assistants aux animations destinées au jeune public.



- Le Parc Phoenix :
 - Gratuité pour les habitants de la Métropole le premier week-end de chaque mois ;
 - Gratuité pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un adulte payant ;
 - Gratuité pour les élèves et enseignants des crèches et écoles maternelles et primaires, des collèges, des lycées, ainsi que pour les accompagnateurs, les assistantes maternelles ;
 - Gratuité pour les groupes d'EHPAD publics et privés de la Ville de Nice ;
 - Gratuité pour les personnes handicapées et leurs accompagnateurs ;
 - Gratuité pour les agents de la Ville, de la Métropole Nice Côte d'Azur et du CCAS de Nice, ainsi que pour les « Papy et Mamy Trafic » et les collaborateurs occasionnels du service public de la réserve citoyenne.

2.1.4. Les subventions et participations reçues

Le budget 2025 prévoit 26,8 millions d'euros de subventions et participations reçues.

Les financements de la Caisse d'Allocations Familiales au titre de la Convention Territoriale Globale en représentent la majeure partie :

- 16,4 millions d'euros permettent de développer les actions de la petite enfance ;
- 4 millions d'euros financent les actions relatives à l'animation jeunesse.

Les autres subventions et participations proviennent :

- de l'Etat pour 0,5 million d'euros : expérimentation pour les uniformes à l'école ; Conservatoire National à Rayonnement Régional (CNRR) ; « 100% culture à l'école » ;
- de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour 0,5 million d'euros : évènementiel sportif, Carnaval, *Nice Jazz Fest* ;
- du Département des Alpes-Maritimes pour 0,7 million d'euros : CNRR et Festival du Livre. Le Département apporte également un concours d'1,8 million d'euros à la régie autonome de l'Opéra ;
- De l'Union européenne pour 0,1 million d'euros au titre du projet PACTESUR.

D'autres partenaires soutiennent les actions de la Ville :

- l'Office de Tourisme Métropolitain contribue aux événements à fort impact touristique en apportant un financement de 3 millions d'euros ;
- les exploitations de casinos versent 0,5 million d'euros de contributions contractuelles afin de financer les actions culturelles de la Ville ;
- le Centre National du Cinéma apporte 0,2 million d'euros pour les Studios de la Victorine dans le cadre du projet de la « Grande Fabrique de l'Image ».



2.1.5. Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement s'élèvent à 18,6 millions d'euros répartis comme suit :

- 2,7 millions d'euros de remboursements de charges dont 2,1 millions d'euros correspondent à la participation des agents au coût des titres restaurants (quatre euros sur une valeur faciale de dix euros soit 40%) ;
- des revenus des loyers et remboursements de charges liés au patrimoine communal évalués à 12,4 millions d'euros ;
- divers autres produits de gestion (mécénat, remboursements de frais d'expertises et de titres restaurants, variations de stock, indemnités, etc.) pour 2,5 millions d'euros ;
- 0,8 million d'euros de produits financiers.
- 0,1 million d'euros de produits spécifiques.

2.2. Les dépenses de fonctionnement

Elles s'établissent à 599 millions d'euros :

Poste (en millions d'euros)	BP 2025	Ventilation
011 - Charges à caractère général	144,6	24%
012 - Charges de personnel	308,1	51%
014 - Atténuations de produits	22	4%
65 - Autres charges de gestion	107	18%
66 - Charges financières	16,8	3%
67 - Charges spécifiques	0,4	<1%
68 - Dotations aux provisions	0,2	<1%
Total	599	100%

2.2.1. Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent 51% des dépenses réelles de fonctionnement et s'élèvent à 308,1 millions d'euros.

Elles se décomposent comme suit :

- 286,2 millions d'euros de masse salariale, dont 56,2 millions d'euros au titre du remboursement des frais de personnel à la Métropole dans le cadre de la convention de gestion des services communs ;
- 11,8 millions d'euros dédiés à la rémunération des personnels vacataires ;
- 6,4 millions d'euros de titres restaurants ;
- La contribution au Comité des Œuvres Sociales, soit 1,8 million d'euros ;
- 1,8 million d'euros d'autres charges (médecine professionnelle, convention pour la surveillance des baignades, guichet unique du spectacle occasionnel, etc.).



Par rapport au budget primitif 2024, les charges de personnel progressent de +2,8%, la hausse du taux de cotisation employeur à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) expliquant près de la moitié de la progression.

Les autres facteurs de hausse résultent des éléments suivants :

Des dépenses liées à la politique de la collectivité pour la reconnaissance du travail, la prévention de la précarité et le bien-être au travail :

- La volonté de la Ville de Nice de poursuivre son engagement en faveur de la progression de carrière des agents : avancements de grades, promotions internes, nominations après réussite à concours, pour un coût total estimé à 0,9 million d'euros ;
- La poursuite des actions de la collectivité en faveur du bien-être des agents et de la lutte contre la précarité, avec notamment une forte participation aux dépenses de « prévoyance » pour tous les agents qui souscrivent au nouveau contrat de groupe conclu par la Ville : pour mémoire, ce contrat permet le maintien d'une partie du salaire et des primes en cas d'arrêt maladie ;
- Le maintien de la valeur du Forfait Mobilité Durable (à 300 €).

Des dépenses liées aux choix stratégiques de la collectivité de poursuivre et développer ses actions en matière de sécurité et d'enfance et de petite enfance :

- La poursuite du plan de recrutement de 50 policiers municipaux et également d'agents de surveillance de la voie publique (ASVP) ;
- L'amplification de la mise en place de *pools* d'agents « volants » (en année pleine) dédiés aux remplacements d'agents temporairement absents dans les crèches et restaurants scolaires.

En complément de l'action de fond pour lutter contre l'absentéisme, la collectivité souhaite ainsi pouvoir apporter aux agents concernés une plus grande stabilité dans leur carrière tout en permettant à la Ville de disposer d'une meilleure réactivité pour faire face aux besoins croissants des parents dans ces secteurs.

Des dépenses nouvelles et/ou incompressibles par rapport au budget 2024 :

L'impact, en année pleine, de mesures appliquées au cours de l'année 2024 :

- L'évolution du SMIC au 1^{er} novembre 2024 (+2%) ;
- Les nouvelles grilles de rémunération de l'Opéra : une augmentation de 0,2 million d'euros ;

Des mesures nouvelles pour l'exercice 2025 :

- La prise en compte du décret n°2024-614 du 26 juin 2024 relatif aux modifications du régime indemnitaire de la police municipale ;
- l'augmentation du taux de la cotisation employeur à la CNRACL de cinq points, qui représente 4 millions d'euros de charges supplémentaires, ainsi que 0,6 million d'euros pour le Centre Communal d'Action Sociale supportés par la Ville *via* la subvention municipale.



2.2.2. Les charges à caractère général

Elles s'établissent à 144,6 millions d'euros et se ventilent par politiques publiques comme suit :

Poste (en millions d'euros)	BP 2025	Ventilation
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	44,1	31%
Enseignement	27,2	19%
Aménagement, habitat et environnement	23,2	16%
Action économique	10,1	7%
Santé et action sociale	6,1	4%
Sécurité	4,4	3%
Services généraux	29,4	20%
Total	144,6	100%

La ventilation des dépenses par nature comptable est la suivante :

- Les prestations de services, d'un montant de 33,1 millions d'euros ;
- Les fluides, pour 20,8 millions d'euros ;
- Les remboursements de charges à la Métropole au titre de la convention de gestion des services communs, pour 16,3 millions d'euros ;
- Les dépenses liées à l'entretien et à la maintenance des bâtiments, terrains et matériels s'élèvent à 12,7 millions d'euros ;
- Les locations immobilières, charges locatives et de copropriété ainsi que les taxes foncières s'élèvent à 14,6 millions d'euros ;
- Les achats de denrées alimentaires de la cuisine centrale sont estimés à 10,8 millions d'euros ;
- Les achats de fournitures sont prévus à hauteur 7,5 millions d'euros ;
- Les frais de gardiennage et prestations de sécurité sont évalués à 5,9 millions d'euros.

2.2.3. Les atténuations de produit

La Ville de Nice subit divers prélèvements sur ressources évalués à 22 millions d'euros en 2025 :

- Un prélèvement de 11,7 millions d'euros du fonds de réserve au profit des collectivités territoriales. La Ville étant contributrice au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, elle ne pourra bénéficier des versements ultérieurs du fonds de réserve.
- 6,4 millions d'euros de pénalité SRU, subie par la Ville en dépit des efforts réalisés pour développer l'offre de logement social ;
- Un prélèvement du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) de 3,3 millions d'euros, en progression de 20% par rapport à 2024 et qui continuera à progresser au cours des prochaines années ;
- Le solde correspond aux dégrèvements de la majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires mis à la charge de la commune, évalués à 0,6 million d'euros.



2.2.4. Les autres dépenses de gestion courante

Elles s'établissent à 107 millions et correspondent principalement à des contributions ou subventions versées à des organismes extérieurs ou à des satellites.

Produits (en millions d'euros)	BP 2025	Ventilation
Contribution au SDIS	28,2	26%
Subventions aux associations	26,9	25%
Subvention au CCAS	20,9	20%
Subvention à la Régie de l'Opéra	17,8	17%
Subvention à la Régie Palais des Expos et Nikaïa	2,5	2%
Subvention à la Régie de la fourrière automobile	1,5	1%
Autres charges de gestion	9,2	9%
Total	107	100%

Elles comprennent :

- La contribution au SDIS, qui s'élève à 28,2 millions d'euros en 2025 ;
- Les subventions versées aux associations et partenaires, prévues à hauteur de 26,9 millions d'euros, en hausse de +1,4 million d'euros par rapport au budget primitif 2024 ;
- Une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale qui progresse de +10%, celle-ci passant de 19,1 à 20,9 millions d'euros ;
- 21,8 millions d'euros de subventions aux budgets annexes : 17,8 millions d'euros pour la régie autonome de l'Opéra, 2,5 millions d'euros pour la régie Palais des Expos et Nikaïa et 1,5 million d'euros pour la régie de la fourrière automobile ;
- Les autres charges de gestion correspondent aux indemnités d'élus et frais de fonctionnement de groupes pour 2,8 millions d'euros, aux achats de places de crèche à hauteur de 2,4 millions d'euros, puis à des dépenses diverses (bourses, frais de formation de policiers municipaux, subventions versées aux fermiers et concessionnaires, bonifications d'intérêts pour les bénéficiaires des prêts à taux zéro, etc.).

2.2.5. Les autres dépenses de fonctionnement

Il est prévu 16,8 millions d'euros de frais financiers :

- 12 millions d'euros d'intérêts sur emprunts ;
- 4,4 millions d'euros d'intérêts liés au financement du contrat de partenariat Nice Eco Stadium ;
- Et 0,4 million d'euros de commissions et d'intérêts sur lignes de trésorerie.

Le budget 2024 comporte également 0,4 million d'euros d'annulations de titres émis sur exercices antérieurs et 0,2 million d'euros de dotations aux provisions.



III. La section d'investissement

3.1. Les recettes d'investissement

En prenant en compte l'autofinancement, les recettes d'investissement s'établissent à 238,1 millions d'euros.

Poste	BP 2025	Ventilation
Autofinancement	62,1	26%
024 - Produits de cessions d'immobilisations	32,5	14%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	8,3	3%
13 - Subventions d'investissement	12,2	5%
16 - Recours à l'emprunt	49	21%
16 - Gestion de dette	50	21%
2. - Dépenses d'équipement (régul.)	0,6	<1%
165/26/27 - Immobilisations financières et cautions	0,9	<1%
45. - Opérations pour compte de tiers	22,4	9%
Total	238,1	100%

3.1.1. L'autofinancement

L'autofinancement prévisionnel s'établit à 62,1 millions d'euros. Il représente 26% des recettes d'investissement et même 37% en excluant les inscriptions neutres en dépenses et en recettes (gestion de dette et opérations pour compte de tiers). Il constitue la principale source de financement des investissements.

Les transferts de la section de fonctionnement à la section d'investissement sont composés :

- Des dotations aux amortissements, pour 32 millions d'euros minorés de 3 millions d'euros de quote-part de subventions d'investissement transférées au compte de résultat ;
- D'un virement facultatif de section à section de 33,1 millions d'euros.

3.1.2. Les subventions d'investissement

Le budget 2025 comporte 12,2 millions de financements extérieurs dont :

- 7,1 millions d'euros de subventions portant sur l'opération d'extension de la Promenade du Paillon : 0,4 million d'euros apportés par l'Etat dans le cadre du fonds vert, 6,6 millions d'euros versés par la Région dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial et du nouveau dispositif « Nos Territoires d'Abord » et 0,1 million d'euros de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;
- 1,3 million d'euros de financements du ministère de la Culture et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour les investissements de la bibliothèque Nucéra ;



- 0,7 million d'euros de fonds de concours de la Métropole versés pour la réalisation du Centre d'Hypervision Urbain et de Commandement ;
- Des participations de l'Etat à hauteur de 0,5 million d'euros pour les travaux de confortement de falaises ;
- 0,3 million d'euros de financements de la Caisse d'Allocation Familiales pour les travaux et l'équipement des crèches ;
- Des subventions de l'Etat à hauteur de 1,1 million d'euros pour la réalisation de travaux d'isolation, d'amélioration de la performance énergétique, d'installation de LED dans les bâtiments publics et pour le verdissement des cours d'école ;
- 0,7 million d'euros de participation de la Région aux investissements dans les équipements culturels et sportifs ;

3.1.3. Les autres recettes d'investissement

Elles sont composées :

- de 32,5 millions d'euros de cessions d'immobilisations dont 31 millions d'euros d'acquisition par l'Etat d'une quote-part du foncier de l'Hôtel des Polices Saint-Roch, conformément à la convention du 20 avril 2022 ;
- des remboursements du fonds de compensation de la TVA qui s'élèvent à 8,3 millions d'euros ;
- d'opérations financières pour 0,9 million d'euros dont 0,8 million d'euros d'immobilisations financières liées à la cession *Numéricable*, le solde correspondant à des restitutions de cautions versées ou à des encaissements de cautions ;
- de 22,4 millions d'euros de remboursements d'opérations conduites pour le compte de tiers dont 17,8 millions d'euros de la Métropole pour les aménagements d'espaces publics sur l'opération Promenade du Paillon et 4 millions d'euros du Centre Hospitalier Universitaire pour le traitement de la falaise Raybaud.

3.2. Les dépenses d'investissement

3.2.1. Les dépenses d'équipement

La Ville de Nice est confrontée aux mesures de redressement des comptes publics de la Nation qui s'imposent. Face à cette situation inédite qui nécessite de la responsabilité budgétaire, la Ville fait le choix de maintenir un haut niveau de dépenses d'investissement, orientation mise en œuvre depuis 2008, au bénéfice de la qualité de vie, de la sécurité et de l'emploi.

En 2025, la Ville de Nice poursuivra sa politique d'investissement ambitieuse, avec un volume de dépenses d'équipement de plus de 124 millions d'euros, soit une hausse de 3% par rapport au budget primitif de 2024. Cet effort répond aux objectifs de transition écologique et de verdissement, tout en renforçant le rayonnement et en garantissant une politique de proximité qui améliore la vie des administrés et leur sécurité.



La poursuite du programme de végétalisation de la ville constitue un effort exceptionnel de plus de 37,6 millions d'euros avec notamment l'accélération de la saison 2 de la promenade du Paillon, l'embellissement paysager du quartier de la Madeleine, la requalification de l'avenue Notre-Dame, ainsi que le projet de grand parc paysager de la plaine du Var.

La préservation de la sécurité et de la tranquillité publique est également un enjeu majeur avec une hausse des crédits de 12%³ avec l'installation de nouveaux dispositifs de vidéos innovants dans le cadre du programme de vidéoprotection et la poursuite du déploiement des bornes d'appels d'urgences, venant compléter le renforcement des effectifs de police municipale.

Avec une hausse de crédits d'investissement alloués de plus de 40%, la Ville poursuit une politique volontariste en faveur de l'éducation axant les efforts en faveur de la rénovation thermique des écoles, la poursuite du plan numérique, la livraison des différentes opérations d'extension et de restructuration (Ray Gorbella, Aimé Césaire, Saint-Isidore, Crémat), la création du restaurant scolaire de l'école de Magnolias, le démarrage des travaux d'aménagement du groupe scolaire dit du Comptoir Métallurgique du Littoral et les procédures préparatoires pour l'école de Nice Méridia.

Le rayonnement culturel va bénéficier d'une hausse conséquente des crédits de +9 millions d'euros avec la livraison des travaux de restructuration de la bibliothèque Nucéra, ainsi que de nombreuses opérations en lien avec la réception de la Conférence des Nations Unies sur l'Océan et la Biennale des Arts dédiée à la mer.

L'effort exceptionnel de la Ville se manifeste enfin dans les autres secteurs tels que le sport, la proximité et la cohésion sociale.

Le verdissement de la Ville : 37,6 millions d'euros

Libellé des opérations	BP 2025
Agriculture urbaine - aménagement de terrains	148 000
Travaux d'aménagement et d'embellissement paysager	430 000
Extension du jardin Saint-Jean d'Angely	180 000
Jardin de la Villa Paradiso	200 000
Végétalisation boulevard de la Madeleine	335 000
Total AP 8112 : Création espaces verts urbains	1 293 000
Réhabilitation du front de mer	125 000
Total AP 8113 : Equipement front de mer	125 000
Travaux et équipement du parc Phoenix	165 000
Total AP 8115 : Conservation et aménagement du parc Phoenix	165 000

³ Hors travaux de l'Hôtel des Polices



Libellé des opérations	BP 2025
Travaux d'aménagement de la colline du Château	100 000
Total AP 8116 : Aménagement paysager de la colline du château	100 000
Etudes et travaux de valorisation et de renaturation des emprises de la ZAC Parc Méridia et du Grand Parc de la Plaine du Var	2 250 000
Relocalisation du Centre de Production Horticole Municipal	350 000
Total AP 8117 : Parc Paysager de la Plaine du Var	2 600 000
Verdissement des cours d'écoles	470 000
Verdissement des crèches	260 000
Total AP 8118 : Verdissement de la Ville	730 000
Prolongement de la Promenade du Paillon	29 504 500
Total AP 8119 : Prolongement de la Promenade du Paillon	29 504 500
Opération 1 arbre 1 habitant	550 000
Opérations courantes espaces verts	1 339 000
Mise en accessibilité des parcs et jardins	50 000
Mises aux normes des aires de jeux et aménagement des squares	225 000
Confortement des murs et talus	25 000
Total AP 8120 : Plan de conservation et d'aménagement des espaces verts de proximité	2 189 000
Création du jardin Jeanne d'Arc	515 000
Réaménagement du jardin d'Arménie	70 000
PUP 109 - Travaux d'embellissement paysager et de végétalisation des quartiers Est	318 000
Total AP 8121 : Embellissement paysager sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine	903 000
Total Verdissement de la Ville	37 609 500

La prévention et la sécurité : 11,6 millions d'euros

Libellé des opérations	BP 2025
Programme vidéoprotection et bornes d'appel d'urgence	1 405 000
Vidéoprotection - Promenade du Paillon	980 000
Total AP 1010 : Développement de la vidéoprotection	2 385 000
Modernisation et équipement de la Police Municipale	221 000
Rénovation des installations de la Police Municipale	60 000
Total AP 1011 : Equipement de la Police Municipale	281 000
Equipement de l'Agence Sécurité Sanitaire, Environnementale et de Gestion des Risques	187 000
Installation d'alarmes anti-intrusion	1 262 900
Travaux de confortement de falaises	1 014 100
Total AP 1012 : Prévention des risques urbains	2 464 000
Acquisition d'horodateurs et achats de panneaux de signalisation	213 000
Total 1014 : Acquisitions et équipements du stationnement sur voirie	213 000



Libellé des opérations	BP 2025
Hôtel des Polices Saint-Roch - Travaux	4 200 000
Total AP 1015 : Hôtel des Polices Saint-Roch	4 200 000
Aménagement et équipement du CHUC	2 002 000
Total AP 1017 : Centre d'Hypervision urbain et de commandement	2 002 000
Total Prévention et sécurité	11 545 000

La vie scolaire : 16,4 millions d'euros

Libellé des opérations	BP 2025
Extension et restructuration du groupe scolaire Ray Gorbella	205 000
Extension du groupe scolaire Aimé Césaire - études	70 000
Extension du groupe scolaire Crémat - Création d'un réfectoire	800 000
Extension du groupe scolaire Saint-Isidore	700 000
Groupe scolaire Magnolias - Construction restaurant scolaire	1 730 000
Groupe scolaire Corniche Fleurie – Décompte général définitif	30 000
Total 2011 : Extension/restructuration des écoles	3 535 000
Nouvelle cuisine centrale - Décompte général définitif	750 000
Total AP 2013 : Création nouvelle Cuisine Centrale	750 000
Centre intergénérationnel de Nice Méridia	40 000
Création du groupe scolaire Nice Méridia	450 000
Total AP 2014 : Centre multi-accueil de l'Ouest Nice Méridia	490 000
Groupe scolaire Comptoir Métallurgique du Littoral - Acquisition et travaux	3 734 455
Total AP 2015 : Création nouvelles écoles 2022/2026	3 734 455
Mises aux normes des cantines	550 000
Plan d'équipement de la cuisine centrale et des offices	451 000
Plan d'équipement des écoles	3 047 000
Plan numérique des écoles	580 000
Total AP 2016 : Equipement et modernisation des écoles	4 628 000
Groupe scolaire Digue des Français / Bois de Boulogne	150 000
Travaux de rénovation dans les bâtiments scolaires	500 000
Travaux d'efficacité et de maîtrise énergétique dans les établissements scolaires	1 947 000
Total AP 2017 : Aménagement, mise en conformité et amélioration énergétique des bâtiments scolaires	2 597 000
Régularisation comptable - Centre intergénérationnel Nice Méridia	648 403
Total Hors autorisation de programme	648 403
Total Vie scolaire	16 382 858

Le rayonnement culturel : 16,4 millions d'euros

Libellé des opérations	BP 2025
Aménagement et rénovation des bâtiments culturels	1 000 000



Libellé des opérations	BP 2025
Musée Lascaris - Réfection de la toiture et reprise des escaliers	200 000
Muséum d'Histoire Naturelle - Aménagement d'une salle d'étude	120 000
Musée Masséna - Travaux extérieurs de conservation	500 000
Scénographie du Muséum d'Histoire Naturelle	500 000
Total AP 3010 : Aménagement et rénovation des bâtiments culturels	2 320 000
Projet 109	300 000
Total AP 3012 : Projet 109	300 000
Équipement culturel et acquisitions d'œuvres d'art	2 219 804
Modernisation des équipements de la BMVR	926 300
Total AP 3013 : Équipements Culturels et Œuvres d'Arts	3 146 104
Aménagement de la Maison de Nice	10 000
Total AP 3014 : Aménagement et rénovation des boutiques de musées	10 000
Acquisition et équipement de salles de spectacle	240 859
Création d'un accès nord sur le site de la Victorine	570 000
Studio de la Victorine - Remise aux normes et mise en sécurité du site	340 000
Total AP 3015 : Équipement et rénovation des salles de spectacles	1 150 859
Musée Chéret - Travaux de rénovation des réserves	400 000
Rénovation du MAMAC	1 904 000
Total AP 3018 : Plan Musées	2 304 000
Palais des Arts et de la Culture	130 000
Théâtre des Arènes de Cimiez	100 000
Restructuration de la Bibliothèque Louis Nucéra	6 900 000
Total AP 3019 : Grands projets artistiques et culturels	7 130 000
Total Rayonnement culturel	16 360 963

La jeunesse, les loisirs et les sports : 12,1 millions d'euros

Libellé des opérations	BP 2025
Rénovation bâtementaire des centres de loisirs et d'animation	275 000
Total AP 4012 : Rénovation des centres de loisirs et d'animation	275 000
Modernisation et acquisition d'équipements des centres de loisirs	184 600
Total AP 4013 : Aménagement et équipement des centres de loisirs	184 600
Aménagement et équipement du Stockfish	100 000
Total AP 4014 : Maison de l'Etudiant - Aménagement de la salle de spectacle du Stockfish	100 000
Dojo du Ray	2 510 500
Extension du bassin Camille Muffat	500 000
JO 2030 - Etudes pour la création d'une patinoire	600 000
Relocalisation des terrains de sports des Eucalyptus	2 350 000
Total AP 4110 : Créations équipements sportifs	5 960 500



Libellé des opérations	BP 2025
Équipement et modernisation des complexes sportifs	650 500
Aménagement des terrains de sport	1 166 000
Travaux et modernisation des équipements sportifs de proximité	1 788 000
Rénovation de la piscine Saint-François	600 000
Total AP 4114 : Développement des équipements sportifs de proximité	4 204 500
Travaux de rénovation des bâtiments sportifs	1 381 000
Total AP 4115 : Travaux d'aménagement et de mise en conformité des installations sportives	1 381 000
Total Jeunesse, loisirs et sports	12 105 600

Handicap et accessibilité, cohésion sociale, proximité et petite enfance : 10,8 millions d'euros

Libellé des opérations	BP 2025
Agendas d'accessibilité programmée	1 500 000
Total AP 5010 : Mise en accessibilité des bâtiments	1 500 000
Modernisation et équipement des centres AnimaNice	390 080
Total AP 5203 : Aménagement et équipement des centres AnimaNice	390 080
Subventions aux bailleurs sociaux	4 500 000
Total AP 5213 : Aides aux bailleurs sociaux	4 500 000
Crèche Colonel Jeanpierre - Décompte général définitif	60 000
Création d'un lieu d'accueil enfants-parents à la rue de Suisse	360 000
Travaux d'extension de la halte-jeux « Ile aux enfants »	210 000
Total AP 5216 : Plan national de requalification Notre-Dame	630 000
Démolition de la cité des Chênes blancs	150 000
NPRU - Aménagement du centre AnimaNice	50 000
NPRU - Création du groupe scolaire Ilot des Bleuets	530 000
Total AP 5217 : Nouveau Programme de Renouvellement Urbain	730 000
Équipement de la petite enfance	648 000
Équipement pour le handicap	40 000
Total AP 5231 : Équipement médico-social	688 000
Aménagement des maisons de santé	495 000
Équipements de santé publique	7 377
Total AP 5232 : Santé publique	502 377
Travaux de proximité	1 500 000
Total AP 5301 : Aménagement et intervention pour la proximité	1 500 000
Aménagement et rénovation d'établissements de petite enfance	340 000
Total AP 6012 : Création, extension, et aménagement des crèches	340 000
Total Handicap et accessibilité, cohésion sociale, proximité et petite enfance	10 780 457

**La valorisation du patrimoine : 3,8 millions d'euros**

Libellé des opérations	BP 2025
Eglise Saint-Roch - Travaux de Restauration	395 000
Monastère de Cimiez	365 000
Subventions de rénovation des façades	496 521
Travaux de conservation du patrimoine culturel	650 000
Travaux sur le patrimoine bâti	802 500
Total AP 8016 : Embellissement et mise en valeur architecturale du patrimoine historique	2 709 021
Acquisition de fonds de commerces	270 000
Total AP 8015 : Acquisition et droit de préemption	270 000
Travaux de rénovation des cimetières	730 000
Total AP 8215 : Travaux de conservation du patrimoine funéraire	730 000
Financement des projets ferroviaires	106 000
Total AP 9012 : Pôles d'Echanges Multimodaux	106 000
Total Valorisation du patrimoine	3 815 021

Mise en conformité et rénovation des bâtiments publics : 3,8 millions d'euros

Libellé des opérations	BP 2025
Centres de données	70 000
Modernisation des installations de chauffage et de climatisation	500 000
Total AP 0111 : Travaux sur installations électriques / chauffage / incendie	570 000
Mise en sécurité des bâtiments administratifs et scolaires	450 000
Mise en sécurité des bâtiments de la petite enfance	300 000
Total AP 0113 : Sécurisation des bâtiments et des espaces publics	750 000
Aménagement des locaux de la Police municipale	550 000
Travaux d'aménagement et de sécurisation	940 150
Travaux récurrents des locaux administratifs	832 500
Relocalisation du pôle de proximité de la Madeleine	200 000
Total AP 0114 : Mise en conformité, aménagement et rénovation des bâtiments administratifs	2 522 650
Total Mise en conformité et rénovation des bâtiments publics	3 842 650

Modernisation de l'administration : 11,7 millions d'euros

Libellé des opérations	BP 2025
Matériels informatiques et logiciels (participation aux dépenses mutualisées)	5 579 752
Mobilier (participation aux dépenses mutualisées)	617 400
Parc auto (participation aux dépenses mutualisées)	2 101 125
BMVR - Acquisition de matériels informatiques et de mobiliers	2 353 000



Libellé des opérations	BP 2025
CHUC - Acquisition de mobilier	160 000
Total AP 0211 : Equipement et matériel de l'administration	10 811 277
Amélioration de l'accueil des administrés et des associations	927 000
Total AP 0212 : Qualité services publics aux citoyens	927 000
Total Modernisation de l'administration	11 738 277

3.2.2. Les autres dépenses d'investissement

Il s'agit des postes suivants :

- 0,3 million d'euros d'opérations financières ;
- 22,4 millions d'euros de dépenses effectuées pour le compte de tiers.

3.3. La gestion des emprunts

3.3.1. La structure de l'encours au 1^{er} janvier 2025

Le stock d'emprunts au 1^{er} janvier 2025 était initialement projeté à 565,7 millions d'euros. Les prévisions ont depuis été affinées et conduisent à revoir ce chiffre à 547,9 millions d'euros, dont 470 millions d'euros d'encours bancaires et 77,9 millions d'euros d'encours non-bancaires.

L'encours auprès des organismes bancaires et financiers :

L'analyse de la structure de l'encours met en évidence les grandes caractéristiques suivantes :

- **Un portefeuille de prêteurs diversifiés**, l'encours de la dette se répartissant autour des groupes bancaires et financiers suivants :

Prêteur (en millions d'euros)	Capital restant dû au 01/01/2025	% du CRD
SFIL CAFFIL LBP	176,6	37,6 %
SOCIETE GENERALE	61,5	13,1 %
GROUPE CREDIT AGRICOLE	59,5	12,6 %
ARKEA	46,1	9,8 %
GROUPE CAISSE D'EPARGNE CFF	43,6	9,3 %
SAAR LB	19,7	4,2 %
CAISSE DES DEPOTS	14,5	3,1 %
AUREL BGC	14,4	3,1 %
RIVAGE INVESTMENT	12,8	2,7 %
ABEILLE	9,5	2 %
PBB	6,2	1,3 %



Prêteur (en millions d'euros)	Capital restant dû au 01/01/2025	% du CRD
Autres prêteurs	5,6	1,2 %
Ensemble des prêteurs	470	100 %

- **Des emprunts sécurisés**, puisque 100 % de l'encours est classé 1A dans la charte de Gissler, soit le risque le plus faible.

La classification des risques que peut contenir la dette d'une collectivité s'appuie sur deux axes d'évaluation du risque, comme indiqué dans la matrice ci-dessous :

Charte de bonne conduite : classification des risques

Indices sous-jacents

1	INDICES ZONE EURO
2	INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES
3	ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO
4	INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO
5	ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO
6*	INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)

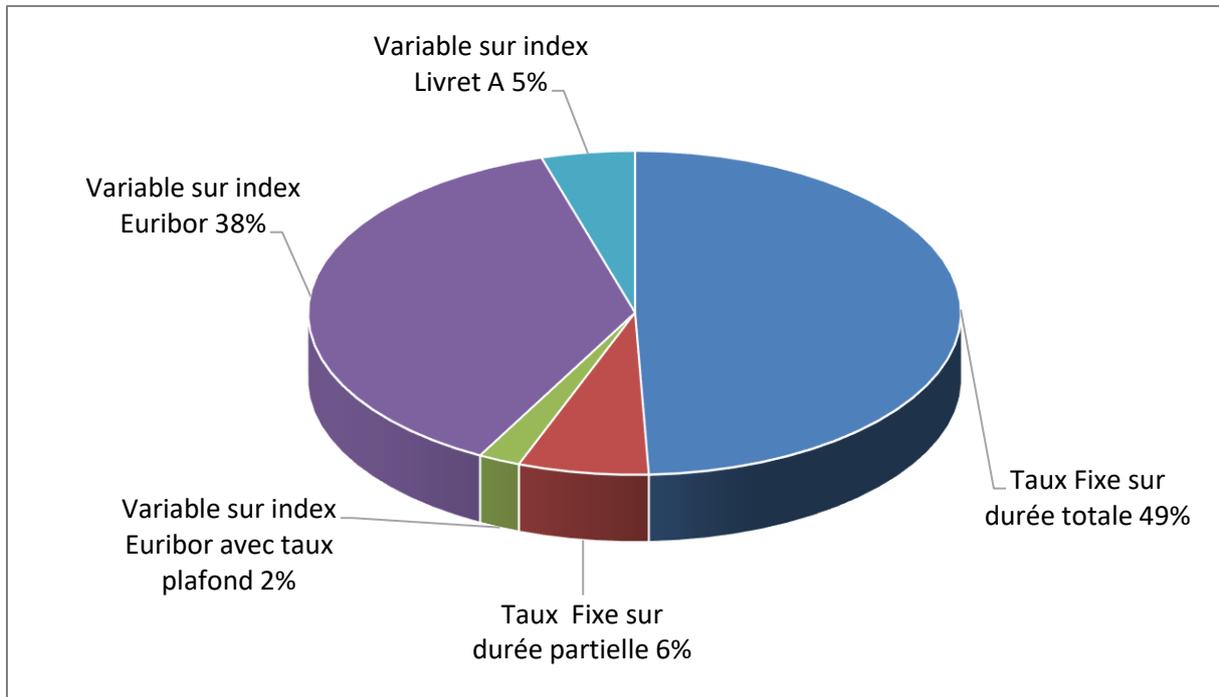
Structures

A	ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
B	BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
C	OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
D	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPÉ
E	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
F*	STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

SOURCE : CHARTE DE BONNE CONDUITE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

* : HORS CHARTE

55 % de son encours est à taux fixe et 45 % en taux variable, dont 40 % indexés sur Euribor (dont 2 % à taux Euribor plafonné à 1,50%) et 5 % sur le Livret A.

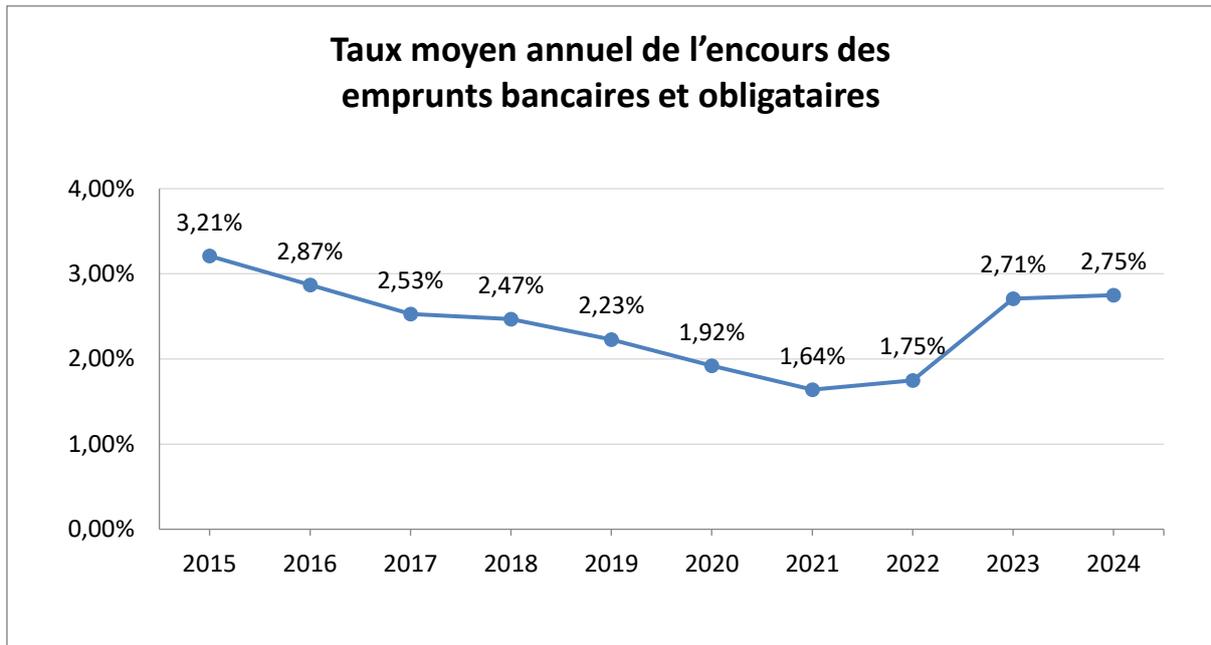


- **Un taux moyen de l'encours bancaire performant malgré la remontée brutale des taux de marché depuis 2022**

Capital restant dû (CRD) En millions d'euros	Taux moyen	Durée de vie résiduelle moyenne	Durée de vie moyenne	Nombre de contrats
470	2,75 %	15 ans et 8 mois	8 ans 10 mois	68

Le taux moyen est passé de 3,21 % en 2015 à 1,64 % fin 2021, a progressé légèrement fin 2022 à 1,75% pour s'établir à 2,71% fin 2023 et se stabiliser à 2,75% fin 2024.

Ce dernier reste performant grâce à la continuité de la gestion active de l'encours et malgré une remontée brutale des taux de marché intervenue depuis début 2022.



L'encours auprès d'organismes non bancaires :

Au titre du contrat de partenariat Allianz Riviera, l'encours s'élève à 77,9 millions d'euros au 1^{er} janvier 2025, contre 82,3 millions d'euros au 1^{er} janvier 2024, en baisse de 4,4 millions d'euros.

3.3.2. L'évolution de l'encours en 2025

Les équilibres budgétaires 2025 prévoient un accroissement prévisionnel de la dette limité à 7,9 millions d'euros, en tenant compte d'une hypothèse de réalisation des dépenses à 100%. Alors que les taux de réalisation seront nécessairement inférieurs à 100%, l'endettement sera à nouveau stabilisé en 2025 avant d'amorcer une décrue.

Poste (en millions d'euros)	BP 2025
Encours au 01/01	547,9
Remboursement d'emprunts	41,1
Recours à l'emprunt	49
Encours au 31/12	555,8

3.3.3. La gestion active des emprunts en 2025

Dans le cadre de la gestion active des emprunts, l'utilisation des possibilités de *revolving*, à hauteur de 50 millions d'euros maximum (opérations budgétaires neutres) sera exercée, permettant une gestion de trésorerie optimale et des économies de frais financiers.



Ainsi, sur l'année 2024, l'utilisation des outils de *revolving* à hauteur de 38,7 millions d'euros aura permis de réaliser une économie de frais financiers estimée à 0,6 million d'euros.

La stratégie de positionner les emprunts nouveaux sur index variable depuis le pic des taux constaté en octobre 2023 (4%) permet de profiter de la baisse des taux constatée sur l'exercice écoulé et estimée par les analystes économiques sur l'année 2025.

Fin 2024, devant faire face au contexte géopolitique et à des marchés financiers très fluctuants mais tendanciellement à la baisse, la Ville a saisi les opportunités sur les marchés afin de poursuivre ses actions de gestion active du taux moyen des emprunts et d'optimisation des charges financières.

Courant novembre 2024, une partie de l'encours en taux variable indexé sur Euribor pour un capital restant dû de 117 millions d'euros auprès de quatre établissements bancaires a été encadré. La mise en place de tunnels (taux plancher et taux plafond) à prime nulle (sans surcoût de marge) sur trois ans permettra de contenir les taux variables indexés sur Euribor dans une fourchette de taux comprise entre 1,60% et 3,20%.

Cette action portera à fin 2024 le stock d'encours de dette de la Ville à un niveau de sécurisation (taux fixe et taux encadré) de 83%.



IV. Les politiques publiques

4.1. Aménagement des territoires, habitat et environnement

Le prolongement de la Promenade du Paillon :

L'année 2025 sera marquée par la fin de ce chantier structurant avec la livraison d'un parc urbain dont la surface aura été portée à 20 hectares.

Le projet consiste à prolonger la Promenade du Paillon actuelle de la traverse de la Bourgada jusqu'à la traverse Monnet, en limite du parvis de l'Europe. Il comprend également le traitement des côtés de façade à façade : Risso, Gallieni, Saint-Sébastien et Saint-Jean Baptiste. Les rues de part et d'autre du parc ainsi que les voies transversales seront requalifiées afin d'accueillir à la fois des trottoirs élargis, une piste cyclable bidirectionnelle (de chaque côté du parc), une chaussée et une voie accueillant la nouvelle ligne de bus à haut niveau de service.

Cette opération permet d'améliorer la perméabilité des sols avec la création de huit hectares perméabilisés. Elle favorise la captation de polluants atmosphériques grâce aux 2 500 arbres plantés qui absorberont 1 740 tonnes de CO₂ par an). La forêt urbaine amènera de la fraîcheur et entrainera une baisse de la température ambiante de cinq degrés. Les aménagements permettront d'apaiser la circulation, ce qui diminuera également le niveau de pollution sonore, avec une réduction du bruit estimée de 6 à 8 décibels.

Les prochaines étapes du chantier portent sur :

- La livraison à mi-année des travaux de requalification du parking Promenade des Arts ;
- La poursuite et l'achèvement des travaux d'étanchéité et de requalification complète de la bibliothèque Louis Nucéra et du jardin Sosno prévu en juin ;
- La conduite de travaux d'aménagement paysagers sur l'emprise d'Acropolis, dont la livraison est prévue à la fin de l'année 2025 ;
- Les travaux de requalification des voiries nord qui devraient également être achevés à la fin de l'année.

La règle du « 3-30-300 » :

L'objectif de faire de Nice « la Ville verte de la Méditerranée » afin d'améliorer le cadre de vie et d'adapter le territoire aux conséquences du dérèglement climatique se poursuit.

Une politique de verdissement gagnante puisque l'étude KERMAP de 2022 a classé Nice comme la première ville française de plus de 200 000 habitants en termes de patrimoine arboré.



La Ville poursuit cette dynamique avec l'adoption de la règle du « 3-30-300 », une approche innovante, reconnue par des études scientifiques pour son impact positive sur la santé et le bien-être des habitants.

Elle repose sur trois critères clés :

- Permettre à chaque habitant de voir au moins trois arbres depuis son domicile ;
- Disposer de 30% de couverture arborée dans son quartier ;
- Résider à moins de 300 mètres d'un espace vert.

Alors que les périodes de sécheresse et les canicules ont tendance à s'amplifier, il s'agit de trois indicateurs-clés pour déterminer la qualité de vie urbaine, désormais cartographiés à l'échelle de la Ville de Nice.

Afin d'augmenter la part de population respectant les trois critères de l'étude, la Ville poursuit ses projets de végétalisation :

- Le prolongement de la promenade du Paillon ;
- Le verdissement des crèches et des cours d'école ;
- Le projet « 1 arbre – 1 habitant » ;
- L'extension et la renaturation du grand parc paysager de la plaine du Var ;
- L'extension du jardin de Saint-Jean d'Angély, la requalification et l'extension du jardin public de la villa Paradiso, la rénovation du jardin Lions, la création d'un espace arboré au 16 boulevard de la Madeleine et la finalisation des opérations sur les jardins d'Arménie et Jeanne d'Arc ;

La poursuite du verdissement de la Ville :

La Ville met un œuvre un plan de verdissement des cours d'écoles et de crèches : 62 cours dans 44 écoles ont été traitées entre 2021 et 2024. En 2025, de nouvelles interventions sont programmées dans une quinzaine de cours d'écoles.

En ce qui concerne les établissements de la petite enfance, 9 établissements ont d'ores et déjà bénéficié d'aménagements de végétalisation. Il est envisagé de traiter 7 sites supplémentaires en 2025.

En 2025, la Ville de Nice poursuivra également son plan « 1 arbre - 1 habitant ». Depuis 2021, près de 120 000 arbres ont été plantés. Pour 2025, l'objectif est de planter plus de 150 000 nouveaux sujets pour atteindre l'objectif de 280 000 arbres en 2026. A ces 280 000 unités plantées dans le mandat, il faut ajouter les 70 000 arbres en gestion par la Direction des Espaces Verts.

Le territoire communal va donc disposer de 350 000 arbres, autant que d'habitants.



L'extension et la renaturation du grand parc de la plaine du Var :

La Ville de Nice, au cœur de l'Opération d'Intérêt National (OIN) de la plaine du Var, porte l'ambition d'un aménagement territorial vertueux, prenant appui notamment sur l'aménagement prioritaire d'un grand parc, se déroulant en un long ruban de verdure sur plus de 30 hectares depuis le stade Charles Ehrmann jusqu'à l'Allianz Riviera et affirmant le concept de « Nice, ville verte de la Méditerranée ».

Suite à différentes opérations foncières d'échanges et d'acquisitions, permettant d'assoir l'assiette définitive du parc dans sa partie Nord, le parc de l'OIN, ancienne pépinière de la ville, va être agrandi de près de 1,5 hectare. Son aménagement en parc urbain permettra, dès juin 2025, d'offrir aux administrés du secteur un espace de repos et de déambulation agréable.

Composées d'anciennes friches industrielles ou de parcelles marquées par les détournements d'usage, les emprises du futur grand parc de la plaine du Var déjà acquises par la Ville doivent faire l'objet de phases préparatoires à l'implantation du parc. Il s'agit de fertiliser les sols, favoriser le retour à la biodiversité, de planter des arbres qui seront arrivés à maturité lors de l'ouverture au public du Parc.

Ainsi, ces travaux de renaturation, initiés en 2024, seront poursuivis en 2025.

Centre de production horticole municipal :

Le centre de production horticole municipal (CPHM) de Nice sera requalifié dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National (OIN). Les nouvelles serres, qui mettront en valeur cet outil de production, seront visibles depuis le grand parc de la plaine du Var.

Le CPHM accueillera également le public pour valoriser les métiers et les compétences des équipes municipales. Cette requalification a été approuvée par le Conseil municipal le 7 novembre 2023.

La végétalisation du boulevard de la Madeleine :

Après la requalification de l'axe Gambetta/Cessole/Goiran, la Ville souhaite orienter ses efforts de verdissement dans le secteur de la Madeleine.

Dès 2025, une première section du terre-plein central sera végétalisée, l'objectif étant d'étendre ces nouveaux aménagements sur tout le boulevard.

Un nouveau jardin de plus de 220 m², comprenant un espace de jeux pour enfants, va être installé en bas du boulevard. Le jardin Adophe-Lions bénéficiera quant à lui d'un réaménagement visant à le déminéraliser en perméabilisant les sols, en installant massifs, haies et arbustes et en plantant de nouveaux arbres.



Améliorer l'accès au logement :

Par délibération du 27 mars 2024, la Ville de Nice a adopté sa nouvelle réglementation financière sur la période 2024-2026 en faveur du logement social, tant pour la production neuve que pour la réhabilitation du parc existant. Cela se traduit par une augmentation des subventions variant en fonction du loyer de sortie (les logements PLAI sont plus subventionnés que les PLUS), la prise en compte de l'enjeu de sobriété foncière avec la majoration des subventions d'acquisition-amélioration et l'instauration de subventions exceptionnelles destinées à encourager les projets de surélévation afin de limiter l'artificialisation des sols.

La Ville de Nice a également renforcé son soutien aux projets de réhabilitation en subventionnant en priorité les opérations les plus performantes d'un point de vue énergétique, répondant ainsi aux impératifs environnementaux.

Ces aides majorées devraient encourager en 2025, la production et la réhabilitation de logements sociaux et devraient aussi optimiser le dispositif de déduction de la pénalité SRU d'environ 5 millions d'euros sur une pénalité estimée à environ 11 millions d'euros, en dépit des efforts réels de la Ville de Nice pour favoriser la construction de logements sociaux et de la mobilisation de la totalité des outils réglementaires existants.

En 2025, la Ville de Nice poursuivra ses acquisitions foncières sur des sites à réaménager soit en son nom propre, soit en mobilisant l'Etablissement public foncier PACA.

Enfin, elle s'inscrira dans les objectifs et la mise en œuvre du nouveau programme local de l'habitat de la Métropole Nice Côte d'Azur (PLH4) qui sera approuvé mi-2025.

Favoriser le renouvellement urbain :

La Ville continuera en outre en 2025 à prendre part aux opérations financées par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) dans le cadre de l'avenant n°1 à la convention de renouvellement urbain qui a été signée par l'ensemble des partenaires le 2 avril 2024.

Elle poursuivra ses investissements dans le quartier Notre-Dame, dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés, pour lequel deux opérations de logements doivent encore être livrées respectivement 10 rue de Suisse (19 logements locatifs sociaux, livraison novembre 2024) et cour Bensa (24 logements locatifs sociaux qui seront livrés en 2027 par le bailleur Erilia).

La participation de la Ville aux opérations de renouvellement urbain dans le quartier des Moulins, des Liserons et de l'Ariane se traduira par :

- Le versement de subventions pour les programmes de réhabilitation et de résidentialisation de Côte d'Azur Habitat sur les 3 quartiers ;
- La poursuite des études pour le groupe scolaire des Bleuets (Ariane) et le lancement d'une Déclaration d'Utilité Publique pour la réalisation de l'équipement ;



- Ainsi que lancement du plan de relogement pour la cité des Chênes Blancs (Ariane).

Le budget vert :

En 2023 et en 2024, la Ville de Nice a présenté une évaluation environnementale de son budget primitif, dans le cadre d'une démarche volontaire et expérimentale.

Inspirés par l'initiative des grandes collectivités, le législateur puis le gouvernement ont introduit de nouvelles obligations, contenues dans la loi de finances pour 2024 et précisées par un décret du 16 juillet 2024.

A compter de l'exercice 2024, les collectivités et groupements de plus de 3.500 habitants qui appliquent l'instruction budgétaire et comptable M.57 doivent procéder à l'**évaluation environnementale de leurs budgets à l'occasion du compte financier unique**.

L'analyse prendra la forme d'un état annexé au compte financier intitulé « impact du budget pour la transition écologique », avec un élargissement progressif de la cotation :

- Comptes 2024 : Présentation selon l'axe « atténuation du changement climatique ». Il est à souligner que le gouvernement a choisi de se référer à la grille d'analyse « atténuation » élaborée par l'Institut de l'Economie pour le Climat (IACE), déjà utilisée par la Ville de Nice en 2023 et 2024.
- Comptes 2025 : Ajout de l'axe « préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles » ;
- Comptes 2027 : Ajout des axes « adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels », « gestion des ressources en eau », « transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques » et « prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ».

Poste (en millions d'euros)	BP 2025
011 - Charges à caractère général	23,2
012 - Charges de personnel	15,8
014 - Atténuations de produits	< 0,1
65 - Autres charges de gestion	1,2
67 - Charges spécifiques	0,2
Dépenses de fonctionnement	40,4
013 - Atténuations de charges	0,2
70 - Produits des services et du domaine	22,4
75 - Autres produits de gestion	5,7
76 - Produits financiers	0,5
77 - Produits spécifiques	0,1
Recettes de fonctionnement	28,9



4.2. Sécurité

La Ville de Nice dispose d'une police de proximité moderne, armée et bien équipée au service de la sécurité des Niçois, opérationnelle 24 heures sur 24. Les équipes sont déployées dans les quartiers et diverses brigades spécialisées (transports, brigades nautique, équestre, cynophile, nuit, parcs et jardins, VTT, LAC, brigade écoles, Squat, Voisins Vigilants) sont armées, équipées et formées. Un panel large d'arrêtés municipaux donne un cadre juridique d'intervention aux forces de police municipale.

L'acquisition de matériels innovants pour mieux prendre en compte de nouveaux phénomènes de délinquance tels que les *stop sticks* ou les extincteurs projetables facilitent les interventions. Aux côtés des postes de proximité, la création d'un nouvel équipement central verra le fonctionnement des équipages décuplés.

Les travaux de l'Hôtel des Polices et l'implantation d'un Centre d'Hypervision Urbain et de Commandement :

L'objectif du projet est de réunir sur un même site les deux forces de l'ordre : police nationale et police municipale. Dans cette optique, l'Etat et la Ville de Nice se sont réunis dans un partenariat unique pour mener à bien cette opération exceptionnelle. Il s'est concrétisé en avril 2022 par la signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Pour la Ville, ce projet est aussi celui de son Centre d'Hypervision Urbain et de Commandement (CHUC). Il permettra de regrouper sur deux étages et 4 000 m² de surface de plancher les acteurs de la Ville et de la Métropole en charge de la sécurité publique et civile, à savoir :

- Le Centre Opérationnel de Commandement de la Police Municipale (COC) ;
- Le Centre Multimodal des Déplacements Métropolitains (CMDM) ;
- Le PC Sécurité ;
- Le Poste de Commandement Communal (PCC) ;
- La Régie Ligne d'Azur ;
- Les « *data scientist* » ;
- L'Agence de Sécurité Sanitaire, Environnementale et de Gestion des Risques (ASSEGR).

Une étude est en cours pour intégrer la Gendarmerie nationale en raison de la dimension métropolitaine du Centre d'hypervision.

Situé dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable, à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France, les façades du carré historique de l'ancien hôpital ainsi que celles donnant sur la place Marshall ont été conservées.



Débuté en janvier 2022, le chantier est actuellement dans sa phase de gros-œuvre, après un an et demi de travaux de désamiantage, de démolition, de terrassement et de traitement de sol.

Au cours de l'année 2025, les travaux de gros-œuvre seront poursuivis et les corps d'état techniques et secondaires interviendront. Le chantier entrera dans sa phase d'achèvement.

La poursuite du déploiement d'équipement de sécurité dans l'espace public :

Nice est la ville la mieux « vidéoprotégée » de France, avec près de 5 000 caméras de vidéoprotection au service de la sécurité des habitants, implantées dans tous les quartiers, et reliées au Centre de Supervision Urbain (CSU).

La Ville a installé d'autres dispositifs d'alerte innovants, également reliés au CSU :

- 1 630 boîtiers d'alerte disposés dans les bâtiments recevant du public tels que les écoles, crèches, collèges, lycées, hôpitaux, sites culturels, commerces, etc.
- 265 bornes d'appel d'urgence déployées dans les secteurs à forte affluence : établissements scolaires, universitaires, sites remarquables, lieux de culte, etc.
- 130 dispositifs de diffusion sonore permettant de diffuser à la population des messages de prévention ou d'alerte.

L'année 2025 sera l'occasion :

- De poursuivre le déploiement de ces solutions de sécurité, en particulier autour des équipements sportifs, des parcs et des jardins.
- De mettre en œuvre des dispositifs innovants tels que les caméras avec une grande capacité de zoom, des caméras piétons avec renvoi d'images en temps réel, etc.

La Ville de Nice assure la maîtrise d'ouvrage d'importants travaux de sécurisation et de confortement de falaises dans le cadre de la prévention des risques urbains :

En 2025, la ville de Nice poursuivra les études et travaux de sécurisation liés aux zones rouges à risques du Plan de Prévention des Risques mouvements de terrain.

En particulier, les travaux de confortement de la falaise au droit du CHU Pasteur se poursuivront pour s'achever fin 2025. Cette opération de 10,6 millions d'euros est entièrement remboursée par le Centre Hospitalier Universitaire et par le fonds Barnier. Au global, sur l'ensemble des falaises, depuis le CHU Pasteur jusqu'à l'hôpital Sainte-Marie, la Ville de Nice aura réalisé près de 16 millions d'euros de travaux entre 2022 et 2025.

Enfin, la Ville de Nice a mandaté le CEREMA dans le cadre du Plan de Prévention Cavités de Cimiez en vue de mieux maîtriser les risques liés au gypse sur le secteur concerné.



Le renforcement des moyens humains en charge de la sécurité :

Alors qu'elle dispose déjà d'une des plus importantes polices municipales de France, la Ville souhaite poursuivre les recrutements de policiers municipaux pour atteindre un effectif de 585 agents, en mettant en œuvre dès cette année **50 embauches d'agents supplémentaires**.

Poste (en millions d'euros)	BP 2025
011 - Charges à caractère général	4,4
012 - Charges de personnel	46,3
65 - Autres charges de gestion	30,5
67 - Charges spécifiques	< 0,1
Dépenses de fonctionnement	81,3
013 - Atténuations de charges	0,5
70 - Produits des services et du domaine	0,1
74 - Dotations et participations	< 0,1
75 - Autres produits de gestion	0,1
Recettes de fonctionnement	0,7

4.3. Enseignement

L'éducation :

La Ville de Nice regroupe 71 groupes scolaires et 149 écoles publiques (67 élémentaires, 62 maternelles, 19 primaires et 1 école spécialisée) permettant l'accueil de 29 480 enfants scolarisés dans les écoles publiques de la ville dont 10 814 en maternelle et 18 666 en école élémentaire.

Les principales orientations pour 2025 reposent sur :

- La mise en place de l'éducation artistique et culturelle à l'école, avec la poursuite du plan 100% Culture à l'école ;
- La distribution d'un trousseau de fournitures scolaires à 22 000 élèves pour la prochaine rentrée scolaire comprenant les fournitures essentielles préconisées par l'Education nationale (stylos, colle, crayons, feutres, règles, gomme, ardoise, etc.), afin de préserver le pouvoir d'achat des familles confrontées à la hausse des coûts ;
- Le déploiement du projet citoyenneté dans les écoles *via* un catalogue d'actions à destination des enseignants et leurs élèves ;
- La poursuite d'une politique soutenue d'entretien du bâti scolaire ;
- L'amélioration du confort thermique dans les classes et les locaux scolaires incluant un plan pluriannuel de rénovation des huisseries et de l'étanchéité des écoles sur la durée du mandat ;
- La poursuite du plan pluriannuel d'installation de ventilateurs de plafond dans toutes les classes des écoles de la ville ;



- L'amélioration des conditions de travail des agents (rénovation et création de locaux, matériels ergonomiques, etc.) ;
- La poursuite des travaux de création et d'extension des écoles pour adapter les contours des écoles aux nouvelles géographies urbaines ;
- Le développement des îlots végétaux de fraîcheur à l'intérieur de nos écoles incluant un plan pluriannuel sur la durée du mandat (environ 20 écoles végétalisées par an) ;
- La modernisation des outils pédagogiques des enseignants dans les écoles élémentaires par le déploiement de vidéoprojecteurs à focale courte (plan pluriannuel sur le mandat) et par la mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail (ENT) unifié leur permettant d'échanger avec les parents sur une plateforme personnalisée et sécurisée ;
- Le soutien aux écoles (kermesses, sorties scolaires, crédits pédagogiques, etc.) ;
- L'expérimentation de la tenue unique, dans 5 écoles élémentaires publiques représentant un peu plus de 1 100 élèves.

15% des écoliers niçois, soit près de 4 500 enfants, fréquentent des écoles privées sous contrat. La Ville de Nice apporte son soutien à ces établissements dont le nombre sera porté de 16 à 17 en 2025, après la conclusion d'une convention avec l'école Barsamian.

Les montants du forfait communal s'établissent comme suit :

- Forfait enfant élémentaire : 900 euros ;
- Forfait enfant maternelle : 1 146 euros ;
- Forfait cantine : 0,675 euro par repas facturé par enfant ;
- Forfait informatique : 7 euros par élève et par an.

Dans le budget 2025, le forfait communal s'élève à 4,6 millions d'euros. Il est à relever que le forfait cantine et le forfait informatique sont des aides facultatives versées par la Ville pour plus de 0,4 million d'euros.

La restauration scolaire :

Pour leur alimentation, les enfants bénéficient d'un service de restauration scolaire de qualité à des prix très abordables (de 0,80 euro à 3,30 euros le repas). En moyenne ce sont 26 000 repas qui sont servis chaque jour dans les écoles publiques niçoises dans 98 restaurants scolaires et 27 crèches municipales, et 123 500 repas servis par an dans les accueils de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires. La cuisine élabore également près de 400 repas spécifiques pour les enfants atteints d'allergie.

Le ratio de produits de qualité et durables utilisés va au-delà des préconisations de la loi *Egalim* avec 53% d'achats qualitatifs en 2024, dont 29% de produits Bio.



Enfin, la cuisine centrale porte de nombreuses actions de sensibilisation comme la lutte contre le gaspillage alimentaire, le développement du tri et la valorisation des déchets alimentaires et propose des animations avec des repas à thème, plébiscités par les enfants.

En 2025, le thème de la protection des océans sera au cœur des animations proposées aux petits niçois.

L'aboutissement du dispositif « 100% Culture à l'école » :

Initié en 2021, après une montée en puissance de « Grandir en Culture », la Ville de Nice a souhaité mettre en place les conditions d'une rencontre directe des élèves avec les artistes, la création et la pratique artistique en créant le programme 100% Culture à l'école qui permet à tous les élèves des classes maternelles et élémentaires des écoles publiques niçoises de bénéficier d'une pratique artistique et culturelle significative de 12 heures sur 6 semaines sur le temps scolaire.

Lancé sur 21 écoles en 2021/2022, 100% Culture à l'école touchera 100% des écoles niçoises soit 1 200 classes et 31 200 élèves à la rentrée 2025/2026.

Le programme d'investissement dédié à la vie scolaire :

En 2025, le programme d'investissement dédié à la vie scolaire s'établit à 16,4 millions d'euros comprenant :

- 3,5 millions d'euros portant sur des opérations d'extension et de restructuration des groupes scolaires Crémat, Saint-Isidore, les Magnolias, Ray Gorbella et les études pour l'extension d'Aimé Césaire ;
- Une enveloppe de 3,7 millions d'euros prévue pour l'acquisition et les travaux du groupe scolaire Comptoir Métallurgique du Littoral ainsi que 0,5 million d'euros dédiés à la création du groupe scolaire Nice Méridia ;
- Une programmation de travaux d'aménagement, de mises en conformité et d'amélioration énergétique des bâtiments scolaires dotée de 2,6 millions d'euros ;
- 4,6 millions d'euros investissements récurrents afin d'améliorer l'équilibre des écoles et des réfectoires et de mettre en œuvre le plan numérique.

Poste (en millions d'euros)	BP 2025
011 - Charges à caractère général	27,2
012 - Charges de personnel	69
65 - Autres charges de gestion	5,5
67 - Charges spécifiques	< 0,1
Dépenses de fonctionnement	101,7
013 - Atténuations de charges	0,1
70 - Produits des services et du domaine	9,3
74 - Dotations et participations	0,4



Poste (en millions d'euros)	BP 2025
75 - Autres produits de gestion	0,1
Recettes de fonctionnement	9,9

4.4. Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

La requalification des bâtiments que traverse la Promenade du Paillon destinée à valoriser le patrimoine bâti et culturel va se poursuivre :

- La bibliothèque Louis Nucéra, la plus importante structure du réseau de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale (BMVR), va bénéficier d'importants travaux de restructuration qui lui permettront, un peu plus de vingt ans après son inauguration, de retrouver un second souffle pour devenir une bibliothèque du XXI^{ème} siècle. Parmi les aménagements prévus et de façon non exhaustive :
 - La création de l'entrée au public sur la traverse Barla (suppression de l'accès actuel par la place Yves Klein) avec l'aménagement d'un nouveau hall ;
 - La réfection totale de l'éclairage avec la création d'un système d'éclairage plus performant et plus économe en énergie, s'adaptant aux nouveaux principes de modularité des espaces, et accompagné d'une distribution renforcée en énergie et en réseau informatique ;
 - La rénovation esthétique complète des revêtements (sols, murs, cloisons, faux-plafonds, poteaux) ;
 - La création de nouveaux espaces modulables, l'inversion des espaces musiques et jeunesse, l'adaptation des sanitaires ;
 - L'isolation thermique traitée à la fois par la réfection totale de l'étanchéité en toiture (jardin Sosno) et par le changement des huisseries extérieures (portes, fenêtres, portails) ;
 - La mise aux normes en matière de sécurité incendie, la rénovation d'équipements techniques, notamment pour la ventilation, etc.
- Le MAMAC va faire l'objet d'une réhabilitation complète avec la création de nouveaux espaces dédiés aux collections. Les espaces intérieurs et extérieurs du musée ainsi que les équipements intérieurs seront totalement repris. L'entrée sera repensée pour permettre la continuité de la promenade du Paillon du parvis Nikki de Saint-Phalle jusqu'au jardin Sosno, au travers du MAMAC.

La Ville de Nice poursuit en 2025 ses investissements dans ses équipements culturels :

16,4 millions d'euros de crédits seront consacrés aux équipements culturels en 2025 portant notamment sur :

- Une nouvelle scénographie et la création d'une salle de médiation au Museum d'Histoire Naturelle ;
- La rénovation modernisation du MAMAC dans le cadre du projet de prolongement de la promenade du Paillon ;



- Les travaux extérieurs de conservation du musée Masséna ;
- La création d'un accès nord au site de la Victorine ;
- La fin des travaux sur la charpente et la couverture ainsi que la poursuite des études pour la restauration totale de l'église Saint-Roch et le lancement des études pour la rénovation du Monastère de Cimiez et de la galerie des Franciscains ;
- Des acquisitions d'équipements et des restaurations d'œuvre.

Une politique d'animation riche et de proximité :

Le réseau AnimaNice se renforce pour proposer toujours plus d'activités : les 18 centres, implantés au cœur des quartiers niçois, propose 28 000 m² d'installations. Plus de 35 000 personnes y sont accueillies et près de 200 associations y conduisent un projet.

150 spectacles sont organisés dans les trois salles qui disposent chacune d'une identité propre : Théâtre de la Tour (90 places), la BlackBox (285 places) et l'Espace Grapelli (180 places).

Depuis 2024, le réseau AnimaNice compte un dix-huitième centre, avec l'ouverture de la « Maïoun dóu Rai ». En 2025, il est prévu d'y ouvrir une nouvelle salle de spectacle. Les travaux d'aménagement d'un restaurant solidaire à destination des seniors ont démarré en 2024

La Ville conduit une politique forte d'animation dans les quartiers :

Avec la livraison d'espaces apaisés, végétalisés et réaménagés, la Ville multiplie les événements de proximité pour permettre à tous de bénéficier d'un panel d'animations qui rythment l'année.

46 manifestations sont ainsi organisées autour de Carnaval, Pâques aux jardins, les Nocturnes des Mai, Festins de territoire, Castagnada, Fêtes du terroir et de Noël auxquelles assistent environ 16 000 Niçoises et Niçois.

Par ailleurs, 32 animations estivales se sont déroulées dont 18 cinémas en plein-air. La Ville a également accompagné 94 initiatives d'animation portées par les associations de commerçants ou les comités de quartiers. Ces animations seront renouvelées en 2025.

Il y a moins d'un an, la Ville a obtenu le label « Ville amie des Aînés » niveau Or. Elle a de nouveau été récompensée il y a quelques jours à l'occasion du Salon des Maires en obtenant le prix « coup de cœur » pour le projet « une équipe mobile pour favoriser la bientraitance » du CCAS de Nice.



Avec le Pass 55+ (gratuit pour les personnes non-imposables), les plus de 55 ans peuvent bénéficier de 60 activités sportives, culturelles et artistiques proposées dans 5 maisons des seniors : gym douce, yoga, langues, écriture, chant, danse, théâtre, chorale, etc.

Le service propose plus de 50 rendez-vous mensuels avec une offre événementielle enrichie et élargie :

- Spectacle de début d'année au palais Nikaïa pour 4 400 seniors ;
- Bal en blanc au kiosque à musique ;
- « Le festin des seniors » à la gare du Sud ;
- Après-midi guinguette au printemps ;
- Des bals, des spectacles et des karaokés.

La Ville assure également la gestion de deux restaurants solidaires à Magnan et à Saint-Jean d'Angély qui ont servi 6 600 repas. Un troisième restaurant « la Maiouneta » ouvrira ses portes le 9 décembre 2024 au sein de l'AnimaNice de la « Maioun d'ou Rai ».

La Ville soutient les associations :

Malgré le contexte national de redressement des comptes publics, la Ville entend maintenir le soutien financier qu'elle apporte au secteur associatif. Ainsi, le budget 2025 prévoit 26,9 millions d'euros de subventions versées, une ligne en progression de +1,4 million d'euros par rapport au budget primitif 2024.

La Ville gère un réseau de sept Maisons des Associations réparties sur l'ensemble du territoire. Elle dénombre 441 associations adhérentes qui peuvent utiliser les locaux (plus de 130 000 heures d'utilisation).

L'Académie du Bénévolat dénombre 5 373 inscrits et a assuré 5 131 mises en relation avec des associations. Des animations spécifiques sont proposées :

- Le grand rendez-vous des associations ;
- « Nice fête sa rentrée dans les quartiers » avec plus de 4 500 visiteurs ;
- La grande soirée du bénévolat et ses 105 lauréats ;
- Le Campus HelloAsso, une première à Nice ;
- « Qui veut être mon partenaire associatif ? ».

La jeunesse :

En dehors du temps scolaire, la Direction Enfance et Jeunesse est chargée de développer et mettre en œuvre des actions en faveur des jeunes Niçois de 2 ans ½ à 25 ans. A ce titre, elle gère :

- Les accueils loisirs en régie à destination des 3/10 ans, 11/13 ans et 14/18 ans ;
- Les séjours adolescents ;
- Les actions d'animations éducatives en temps périscolaire (études surveillées...)



- Les activités d'accueil de loisirs spécialisés pour les enfants en situation d'handicap ;
- Les actions d'animations pour les jeunes 15/25 ans.

11 500 enfants et jeunes sont ainsi accueillis annuellement dans les accueils loisirs avec 6 structures dédiées et l'utilisation de 12 à 32 écoles selon les périodes.

La Ville a par ailleurs noué des partenariats avec 18 associations dans le cadre de la convention territoriale globale signée avec la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes.

Les mercredis, 51 centres et 4 170 places sont proposés aux familles. De 13 à 18 centres sont ouverts pour les petites vacances accueillant près de 2 500 enfants. Ils sont au nombre de 26 durant les grandes vacances.

Ces centres de loisirs municipaux font l'objet d'une procédure de labellisation qualité, mise en œuvre en partenariat avec la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse à l'Engagement et au Sports) et la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), avec l'objectif en 2025, d'obtenir la labellisation de 5 centres supplémentaires.

La Ville propose également un plan ski, un plan nautique et organise le Savoir Rouler à Vélo dont 116 classes représentant près de 3000 enfants ont pu bénéficier en 2024. Elle a développé le centre de plage « Li Rateta », ouvert du mois d'avril à la fin octobre ainsi qu'un parc urbain dédié aux activités de plein air : le « Zou Park ».

En 2025, 25 écoles expérimenteront la mise en place d'accueils de loisirs périscolaires sur les temps de pause méridienne et un accueil post scolaire le soir, dans le but d'offrir plus de qualité, de satisfaction et de sérénité aux enfants grâce à un temps fort d'animation et d'enrichissement.

Les services de proximité :

La Ville a continué à étendre les services publics dans les quartiers.

Elle poursuit ainsi les permanences d'écrivain public au plus près des besoins des habitants. Celles-ci ont été renforcées en 2024. En effet, en complément du lundi à l'Hôtel de Ville, depuis février 2024, de nouvelles permanences d'écrivain public et numérique sont proposées dans les secteurs Nord, Ouest et Est de la Ville. Elles se tiennent au sein des Mairies annexes « Le Ray », « Les Moulins », « l'Ariane » et au « Guichet Nice Facile ».

L'ouverture en juin dernier d'une nouvelle mairie annexe à Caucade et le développement des bus mobiles pour faciliter toutes les démarches administratives relatives notamment à l'état-civil, les demandes de titres d'identité grâce au dispositif de recueil ou encore obtenir des renseignements pratiques, se poursuivront sur 2025.



Avec la création d'une nouvelle salle des mariages au Parc Phoenix, imposée par le nombre croissant de cérémonies en mairie principale, il est désormais possible aux futurs époux niçois de se marier dans cet espace de 200 mètres carrés et pouvant accueillir jusqu'à 140 convives. Ce site a vocation à accueillir davantage de cérémonies et de manifestations en 2025.

La Ville a par ailleurs multiplié les permanences d'élus et de services dans les quartiers, dans l'ensemble des bâtiments administratifs qui accueillent du public, mais a également développé les visites des services publics emblématiques à l'image du Centre de supervision urbain ou de la cuisine centrale.

L'année 2025 marquera un nouvel accroissement des initiatives citoyennes notamment avec la nouvelle charte des Conseils de Territoire favorisant des lieux d'échanges et la préparation des budgets participatifs.

De même le lancement d'une plateforme numérique dédiée à la participation citoyenne, permettant aux habitants de s'impliquer plus facilement dans les décisions locales via un accès direct et simplifié sera lancée en janvier 2025.

Afin d'accompagner les familles niçoises dans l'ensemble de leurs démarches, le Guichet Nice Facile a pour objectif, en 2025, d'élargir son offre de services et de l'adapter pour prendre en compte le résultat des enquêtes de satisfaction conduites auprès des usagers.

Par ailleurs, la Ville souhaite faciliter l'accès des Niçois aux formalités. Aussi le lancement de sites réunissant plusieurs guichets pour simplifier les démarches (administratives, inscription en centre de loisirs, carte et renseignements RLA, services de proximité, etc.) dénommées *Maison de services publics*. 3 sites devraient ouvrir en 2025.

De même la livraison du Guichet commerces en décembre 2024 a pour finalité de faciliter et d'accompagner l'implantation des commerces et des professionnels dans l'octroi des autorisations à solliciter et la réglementation à suivre.

Enfin, l'accueil des nouveaux résidents niçois est déterminant pour faciliter l'installation et l'épanouissement des nombreuses personnes qui font le choix de vivre à Nice. Les actions nombreuses autour de cet accompagnement seront renforcées.

Les actions à destination des étudiants :

Deux domaines sont particulièrement ciblés pour ce public :

- L'offre loisirs pour les 18-25 ans grâce à une activité événementielle et culturelle diversifiée et de qualité organisée au *Stockfish* ;
- L'accompagnement des étudiants dans leur vie quotidienne afin de faciliter leur installation, participer à leur intégration et à leur bien-être, pour en faire des acteurs du territoire. Cohabitation intergénérationnelle, colocation solidaire, restaurant et épicerie solidaires, accompagnement à l'entrepreneuriat étudiant, sont des exemples de dispositifs proposés dans ce cadre.



L'action sportive :

Après une année 2024 intense et riche en évènements sportifs exceptionnels, la Ville continue à porter une politique sportive ambitieuse tant sur le plan du soutien aux associations qui accueillent plus de 70 000 licenciés, que pour l'accueil de grandes compétitions sportives.

Pour mener à bien ces projets, la Ville de Nice portera en 2025 :

- La poursuite du plan piscine avec notamment la seconde phase des travaux de réhabilitation de la piscine Saint-François, des travaux de structure à la piscine du Piol ou l'extension du complexe Camille Muffat avec la création d'un nouveau bassin ;
- La création de nouveaux équipements sportifs tels que le dojo du Ray ou l'aménagement du plateau sportif de Caucade ;
- L'entretien et la gestion des équipements sportifs municipaux : salles, stades, plateaux sportifs et clos de boules et du complexe sportif du Mercantour ;
- L'attribution de subventions aux clubs sportifs ;
- L'animation de l'action sportive municipale, véritable politique de proximité, qui propose des actions dans les écoles, de pleine nature et des activités sportives pour les séniors.

En parallèle, forte du succès de l'arrivée du Tour de France et de l'accueil de six matches de football lors des Jeux Olympiques 2024, la politique événementielle sportive de la Ville de Nice demeura très ambitieuse en 2025 avec les événements récurrents que sont l'Ironman, l'UTMB et les différentes courses (Marathon, Semi-marathon, Prom'classic, notamment).

Le développement de nouveaux équipements sportifs :

L'année 2025 sera marqué par la livraison de nouveaux équipements sportifs :

- 2,5 millions d'euros seront consacrés au chantier du dojo du Ray, un équipement de 1 200 m² composé de quatre surfaces indépendantes pour les clubs, associations et scolaires, et qui sera livré à la rentrée ;
- 2,4 millions d'euros porteront sur le plateau sportif des Eucalyptus qui comprendra un terrain de basket, un terrain de handball, une piste d'athlétisme, une tribune, des vestiaires ainsi que 1 000 m² d'espaces verts.

En lien avec la SOLIDEO en cours de constitution, des études seront conduites pour la construction d'une patinoire de 10 000 places permettant d'accueillir les épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030.

5,6 millions d'euros seront consacrés au plan de développement des équipements sportifs de proximité et aux travaux d'aménagement et de mise en conformité des installations sportives et notamment au plan piscine.



Après la livraison des travaux de la piscine de l'Ariane, dans le cadre du Plan piscines, c'est la piscine Saint-François qui bénéficiera d'une requalification. En 2024, une première phase de travaux a permis de traiter l'étanchéité du petit et du grand bassin cela entraînant une baisse des consommations d'eau et d'énergie. L'an prochain, une seconde phase de travaux portant sur l'accueil et les vestiaires sera mise en œuvre. Le bassin de la piscine du Piol bénéficiera d'une réhabilitation de la structure de son bassin, avant une rénovation plus significative. Les autres piscines feront l'objet de travaux de requalification au cours des prochains exercices.

Des études sont en cours ou ont été rendues pour l'implantation de nouveaux bassins : un bassin extérieur de 25 mètres à la piscine Saint-Roch ou encore la transformation du complexe Jean Bouin en pôle nautique. Enfin, un bassin de 50 mètres sera créé à la piscine Camille Muffat.

Une année de biennale : Nice 2025. La mer autour de nous.

La prochaine Biennale des arts se déploiera du 7 mai à fin septembre 2025 et fera écho à l'année de la mer et à la Conférence des Nations Unies sur l'Océan qui sera accueillie, après New York 2017 et Lisbonne 2022, à Nice en juin 2025.

Ainsi, en cohérence avec les enjeux présentés lors de l'UNOC et l'ambition culturelle qu'elle porte, la ville de Nice va proposer une programmation artistique spécifique qui engagera l'ensemble de ses acteurs culturels.

Le format de l'édition 2025 de la Biennale des arts de Nice sera donc adapté pour souligner l'importance de l'événement et la capacité de la Ville à poursuivre sa vocation inspirante et à fédérer les artistes. Elle s'intitulera « La mer autour de nous », d'après l'ouvrage éponyme de la biologiste marine américaine Rachel Carson, considérée comme l'une des figures pionnières de l'écologie.

La Biennale réunira sept musées de la Ville de Nice, un tiers lieu, et un centre d'art autour d'un parcours qui offrira une traversée des temps et des imaginaires, tout en s'ancrant dans l'histoire de Nice et de son littoral. Des reliques d'anciennes expéditions aux explorations contemporaines des grands fonds, des espèces marines peuplant la côte niçoise aux créatures fantastiques, des premiers habitants du littoral aux usages balnéaires d'aujourd'hui, de la fascination pour le « paysage » de la mer Méditerranée aux imaginaires des artistes contemporains sensibilisés par l'urgence des enjeux écologiques, ces expositions dévoileront différentes facettes de notre relation à l'océan.

Pour la première fois, la Biennale se déploiera également dans l'espace public avec un parcours d'œuvres, proposé dès le 6 mai 2025, pensé sur différents sites du cœur de ville et aux abords de la Promenade des Anglais et du port.



Une programmation culturelle toujours riche, pour tous les publics :

Au-delà de sa mission d'enseignement artistique de renommée en musique, danse et théâtre, le Conservatoire à rayonnement régional Pierre Cochereau accueillera des mélomanes de tous horizons avec notamment le concert du Nouvel An le 12 janvier avec l'orchestre d'harmonie de la ville et le département danse du conservatoire (Casse-Noisette et Le Lac Des Cygnes de Tchaïkovski / West Side Story de Bernstein), « Print'enchanté », 3^{ème} rencontre départementale des chœurs d'enfants le 22 mars, suivie d' « Une danse sur l'océan » (interludes marins de Britten, Une Barque Sur L'Océan et Ballet de Ma Mère L'Oye de Ravel) du 27 au 29 mars mais aussi « ElektroNizza » l'orchestre des instruments numériques le 2 mai, « Nyamba » conte musical pour enfants sur le voyage d'une tortue au fond des mers le 19 juin et « La Flûte enchantée » pour clore l'année scolaire le 30 juin.

Les élèves et les élèves des classes préparatoires de l'École municipale d'arts plastiques – Villa Thiole présenteront leurs travaux lors de l'exposition de fin d'année en juin.

La Ville poursuit sa programmation culturelle qui sera teintée de bleu, à l'image du grand événement de 2025 :

- Les débats d'idées et des conférences au Centre Universitaire Méditerranéen et à l'Artistique ;
- Les expositions, festivals et temps forts culturels au 109 – Pôle de cultures contemporaines ;
- Les musiques actuelles au 109 et au Théâtre Lino Ventura ;
- La fête des Théâtres et le festival de Créations ;
- La programmation de la Cinémathèque et l'accueil du jeune public ;
- Le Festival du Livre sera enfin une nouvelle fois au cœur de l'animation culturelle ;
- L'accueil du Forum européen des Journées européennes de l'Archéologie ;
- Les journées européennes de l'archéologie et, en septembre, l'organisation traditionnelle des journées européennes du patrimoine ;
- Les fêtes traditionnelles ;
- Les rencontres littéraires.

Les grands évènements de l'année 2025 :

Outre la Conférence des Nations Unies sur l'Océan et le programme culturel et scientifique qui l'accompagneront avec la Biennale de Arts pour point d'orgue, l'événementiel 2025 comprendra :

- le traditionnel Carnaval de Nice, qui aura lieu du 15 février 2025 au 1^{er} mars 2025 avec le thème « le Roi des Océans » ;
- le *Nice Jazz Fest 2025*, qui sera organisé du 24 au 27 juillet 2025 ;
- l'EVO France, compétition majeure de l'eSport, qui se tiendra en octobre 2025 à Nice ;
- le Festival international d'humour « Jubil » par Grégoire Furrer et Gad Elmaleh, qui se déroulera également en octobre 2025.



Poste (en millions d'euros)	BP 2025
011 - Charges à caractère général	44,1
012 - Charges de personnel	64,7
65 - Autres charges de gestion	36,5
66 - Charges financières	4,4
67 - Charges spécifiques	< 0,1
Dépenses de fonctionnement	149,8
013 - Atténuations de charges	1
70 - Produits des services et du domaine	11,3
74 - Dotations et participations	9
75 - Autres produits de gestion	6,9
Recettes de fonctionnement	28,1

4.5. Santé et action sociale

La santé publique :

La Ville de Nice œuvre au quotidien pour améliorer la santé des citoyens sur le territoire en se focalisant sur quatre grandes missions.

Tout d'abord, la coordination partenariale, qui inclut l'élaboration d'un Contrat Local de Santé co-piloté avec l'Agence Régionale de Santé. La Ville anime également le collectif des 1 000 premiers jours de l'enfant, met en place un plan de lutte contre les perturbateurs endocriniens et un plan d'action contre le diabète. En outre, elle assure l'animation du Conseil Local en Santé Mentale et de l'Atelier Santé Ville.

Ensuite, le service à la population comprend la réalisation de séances de vaccinations obligatoires, internationales, ainsi que des campagnes antigrippale, Covid et HPV.

La Ville propose également un programme sport santé, constitué de sessions de sport adapté sur 12 semaines pour des publics cibles (comme les seniors, les diabétiques et les malades psychiatriques), d'une offre en plein air pour les familles, les jeunes et les actifs, et d'un accompagnement des partenaires pour développer une offre de sport adapté au sein des clubs inclusifs.

La prévention des risques en milieu festif ou sur l'espace public, ainsi que la promotion des espaces sans tabac, tels que les plages sans tabac, font également partie de ce volet.

L'événementiel grand public et les campagnes de prévention sont également des missions essentielles. Cela inclut l'organisation de conférences santé grand public, la réalisation de podcasts et la formation aux premiers secours en santé mentale.



- La Ville met ainsi en place des sensibilisations à la santé mentale, déploie un programme de prévention du diabète pour les personnes les plus à risque, et propose des ateliers mémoire pour prévenir la perte d'autonomie des seniors.
- Chaque année, elle organise la Semaine d'information en santé mentale, la Journée santé environnementale et participe à de nombreuses campagnes nationales telles qu'Octobre rose, Mars bleu, la prévention du suicide, le 1^{er} décembre consacré au VIH, et le Moi(s) sans tabac. Elle participe également aux Semaines du Dépistage diabète.

Enfin, la Ville de Nice apporte son soutien et subventionne les associations niçoises qui œuvrent en matière de santé.

Améliorer l'accès aux soins grâce à l'ouverture de Maisons de Santé :

La Ville de Nice poursuit l'objectif de proposer aux Niçois des lieux offrant un service de soins de proximité accessible pour tous, assuré par des professionnels de santé (médecins généralistes, paramédicaux, infirmiers, etc.) dans le respect de l'accès et la continuité des soins en y associant des actions de prévention.

Après l'ouverture de la première maison médicale à Saint-Roman de Bellet en juillet 2024, deux autres sites ont été identifiés pour y créer deux maisons de santé dans deux quartiers prioritaires de la ville. L'une sera située au 27 rue du Professeur Delvalle : il s'agit de créer une maison médicale avec deux salles de consultation dans un premier temps. Le second site est localisé au 17 rue d'Italie, d'une surface de 400m² environ. Il permettra d'accueillir des professionnels de santé libéraux mais aussi de développer des actions de prévention, d'éducation et de dépistage pour mieux prendre en compte les pathologies.

Cohésion sociale et Centre Communal d'Action Sociale :

La Ville de Nice assure des missions relatives à la cohésion sociale en visant des objectifs ambitieux, notamment l'attention aux plus fragiles, l'inclusivité et la lutte contre les inégalités de tous ordres.

Pour ce faire, des actions de proximité sont mises en œuvre afin de construire une ville 100% inclusive, favorisant l'accès aux droits, l'égalité et la lutte contre les discriminations et offrant un accompagnement social de la jeunesse et des familles.

La Ville de Nice utilise en outre le calendrier international pour mettre à l'honneur ces thématiques au travers de l'organisation d'événements grand public à des dates clés (par exemple le 8 mars, dédié aux Droits des Femmes) permettant ainsi de sensibiliser le plus grand nombre et à tout âge.

Convaincue que la participation à la vie de la cité et l'évolution des regards sont les clés d'une ville plus apaisée et plus protectrice, la Ville de Nice a lancé un Plan Autisme 2024-2026 en faveur d'une meilleure inclusion des personnes autistes et de leurs familles.



Un appel à projets « Unis contre le racisme » a également été initié pour créer une nouvelle dynamique territoriale avec des dispositifs innovants.

Pour mieux lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, et fort du bilan sur l'année scolaire 2023-2024 du Conseil des Droits et Devoirs des Familles, une aide sera apportée aux parents dans leurs questionnements éducatifs et dans l'application de leur autorité et de leur responsabilité parentale.

Faisant le constat que les crises successives sanitaires, sociales et économiques impactent durement les plus fragiles, la Ville de Nice et son Centre communal d'Action Sociale ont décidé de poursuivre leur coopération en faveur de la proximité et de la solidarité dans le cadre d'une nouvelle convention d'objectifs conclue le 29 juillet 2024 afin de mettre en œuvre la politique sociale souhaitée par la municipalité.

En 2025, la subvention municipale versée au CCAS sera portée à 20,940 millions d'euros (contre 19,1 millions d'euros en 2024).

Le CCAS assure la gestion de nombreux équipements et services en direction des plus fragiles :

- Pour les séniors :
 - Trois EHPAD (Anciens Combattants, Valrose et Grosso) ;
 - Trois résidences autonomie (Gambetta, Saint-Jean d'Angély, Saint-Barthélemy) ;
 - Un service d'aide et de soins à domicile ;
 - Des services sociaux dédiés aux séniors ;
- Pour les personnes en situation de précarité et en insertion :
 - Un Centre d'Hébergement d'Urgence Hommes et Femmes pour les personnes sans domicile toute l'année et des structures ouvertes l'hiver « El Nouzah » et en cas de canicule ou lors d'épisodes météorologiques extrêmes ;
 - Un Centre d'Accueil de Jour pour les personnes sans domicile stable et des services associés en termes de domiciliation, bagagerie, suivi social ;
 - Un accueil des femmes victimes de violences via un Centre d'Accueil de Jour et des structures d'hébergement d'urgence et de réinsertion ;
 - Des structures et dispositifs d'hébergement et de réinsertion sociale et de logements adaptés pour les personnes en difficultés ;
 - Une Epicerie Sociale ;
 - Deux pensions de famille ;
- Pour les familles et les jeunes :
 - Deux centres sociaux et dans les quartiers sensibles de l'Ariane et des Moulins ;
 - Un Point d'Accueil et d'Ecoute Jeune (PAEJ), « l'Escale » ;
 - Une Adresse des Aidants et des services associés dédiés aux particuliers se consacrant à l'aide d'un proche malade ou en situation de handicap.



La Petite Enfance et Famille :

La ville de Nice gère en direct 30 structures, soit 1 789 places (1 582 en crèche collective et 207 en accueil familial). Elle réserve également 264 places au sein des crèches mixtes et 28 places au sein des crèches hospitalières.

Au total, cela représente la gestion de 2 081 places.

Au cours de l'année 2024, plus de 4 000 enfants différents ont été accueillis sur ces places.

Pour rappel, le nombre de créations de places d'accueil a été :

- Entre 2008 et 2024 : de 1 483 places nouvelles dont 508 places municipales ;
- Entre 2020 et 2024 : de 372 places nouvelles dont 140 places municipales.

Par ailleurs, en 2024, la Ville a développé des actions spécifiques en matière d'accompagnement à la parentalité grâce à la diffusion de son Guide du parent nissart, la poursuite de la labellisation « *Baby friendly* » des sites et établissements recevant du public et grâce à l'ouverture toujours plus large de ses « Rendez-vous parentalité » sous forme d'ateliers ou de podcast. Ces actions seront poursuivies et amplifiées en 2025.

La Ville souhaite donc poursuivre la création de places d'accueil pour les tout-petits sur son territoire, notamment en optimisant les locaux de certaines de ses propres structures.

Poste (en millions d'euros)	BP 2025
011 - Charges à caractère général	6,1
012 - Charges de personnel	35
65 - Autres charges de gestion	26,7
67 - Charges spécifiques	< 0,1
Dépenses de fonctionnement	67,8
013 - Atténuations de charges	0,2
70 - Produits des services et du domaine	9,1
74 - Dotations et participations	16,8
Recettes de fonctionnement	26

4.6. Action économique et le développement touristique

Ces crédits portent sur la gestion des foires et marchés ainsi que sur l'organisation d'événements qui favorisent l'attractivité touristique, au premier rang desquels figure le Carnaval de Nice.

L'édition 2025 se tiendra du 15 février au 2 mars 2025, sous le thème « Roi des Océans ».



Poste (en millions d'euros)	BP 2025
011 - Charges à caractère général	10,1
012 - Charges de personnel	1
65 - Autres charges de gestion	2,7
Dépenses de fonctionnement	13,7
013 - Atténuations de charges	< 0,1
70 - Produits des services et du domaine	3,3
73 - Impôts et taxes	1,1
74 - Dotations et participations	0,4
75 - Autres produits de gestion	1,7
Recettes de fonctionnement	6,6



V. Les budgets annexes

5.1. Le budget annexe de la régie autonome de l'Opéra

L'Opéra poursuit sa dynamique exceptionnelle avec une saison qui se veut vivante, libre et amoureuse. « Libres d'aimer », le thème de cette saison 2024/2025, se retrouve dans toutes les œuvres présentées.

Les ouvrages lyriques de cette saison, tous nés après la Révolution, portent en eux la revendication d'une liberté amoureuse, d'une liberté d'exister, de vivre et d'être soi : Carmen de Bizet, La fille de Madame Angot de Charles Lecocq, Le Barbier de Séville de Rossini, La Flûte enchantée de Mozart, Edgar de Puccini, Juliette ou la Clé des songes de Martinù, Transfiguré - 12 Vies de Schönberg.

La saison symphonique de l'Orchestre philharmonique de Nice proposera une invitation au voyage et à la découverte avec une célébration de la mer qui sera déclinée tout au long de l'année en référence à l'année de la mer et la tenue de l'UNOC.

La saison des ballets débutera avec un grand classique et œuvre phare du répertoire, Coppelia. Puis pour Noël le ballet Cendrillon sera présenté une version épurée revisitée par Thierry Malandin. La saison se poursuivra avec une soirée mixte, avec les Trois Gnessiennes chorégraphiées par Hans Van Manen, puis Les Indomptés, véritable bijou chorégraphié par Claude Brumachon, The Vertiginous thrill of exactitude par l'immense William Forsythe et, enfin, ce programme s'achèvera avec Cacti dans une chorégraphie décalée et énergique de Alexander Ekman, chorégraphe notamment des cérémonies des Jeux Paralympiques de Paris 2024.

Poste (en millions d'euros)	BP 2025	Poste (en millions d'euros)	BP 2025
011 - Charges générales	2,6	70 - Produits des services	2,4
012 - Charges de personnel	18,9	74 - Subventions et participations	1,8
Autres charges	0,5	75 - Autres produits de gestion	18,1
		Autres produits	0,3
Dépenses de fonctionnement	22	Recettes de fonctionnement	22,6
Autofinancement	0,6		
Dépenses d'équipement	0,7	Autres recettes	0,1
Dépenses d'investissement	0,7	Recettes d'investissement	0,1
		Autofinancement	0,6



5.2. Le budget annexe de la régie Palais des Expos et Nikaïa

La régie prévoit les activités suivantes :

- En ce qui concerne le Palais des Expos, 24 évènements sont prévus dont 14 expositions grand public ou salon et 8 examens ou concours ;
- Après une année 2024 marquée par un nombre d'évènements élevé (57 spectacles « grande salle » et 27 évènements), le Nikaïa prévoit sur un chiffre d'affaires stable de 2,9 millions d'euros en 2025.

Poste (en millions d'euros)	BP 2025	Poste (en millions d'euros)	BP 2025
011 - Charges générales	4,4	70 - Produits des services	5,1
012 - Charges de personnel	2,7	77 - Produits exceptionnels	2,6
Autres charges	0,2	Autres produits	< 0,1
Dépenses de fonctionnement	7,3	Recettes de fonctionnement	7,6
Autofinancement	0,3		
16 - Remboursement d'emprunts	0,1	Autres recettes	< 0,1
Dépenses d'équipement	0,3		
Dépenses d'investissement	0,3	Recettes d'investissement	-
		Autofinancement	0,3

5.3. Le budget annexe de régie pour l'exploitation de la fourrière automobile de la Ville de Nice

La gestion de la fourrière automobile a été reprise en régie par la ville à compter du 1^{er} septembre 2020, sous la forme d'une régie non personnalisée dotée de l'autonomie financière.

En 2025, il est prévu 1 500 enlèvements mensuels ainsi que la mobilisation du service pour 11 manifestations événementielles.

Poste (en millions d'euros)	BP 2025	Poste (en millions d'euros)	BP 2025
011 - Charges générales	3,4	70 - Produits des services	2,9
012 - Charges de personnel	0,9	75 - Autres produits de gestion	1,5
Autres charges	0,1	Autres produits	< 0,1
Dépenses de fonctionnement	4,4	Recettes de fonctionnement	4,4
Autofinancement	< 0,1		
Dépenses d'équipement	< 0,1		
Dépenses d'investissement	< 0,1	Recettes d'investissement	-
		Autofinancement	< 0,1